

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-339

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

**OBJET :** Etat d'urgence sanitaire Covid-19 - Modalités d'organisation des bureaux et conseils communautaires en téléconférence

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128  
Nombre de conseillers présents : 110  
Nombre de pouvoirs : 14  
Date de convocation : 11 décembre 2020

**Présents :** Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Lilliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laéitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

**Absents excusés et pouvoirs :** Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMEZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Lilliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie (pouvoir à BUSTOS David).

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

---

En application de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, la possibilité est laissée aux collectivités territoriales de réunir leurs instances en visioconférence ou à défaut audioconférence, en application de règles nouvelles et transitoires.

L'article 6 de l'ordonnance précise qu'à l'occasion de la 1ère séance organisée en visioconférence, les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, ainsi que les modalités de scrutin sont déterminées par délibération.

Toutefois, Carcassonne agglo se réserve la possibilité de maintenir certaines instances en présentiel comme l'y autorise la législation.

Les convocations aux instances préciseront le format choisi.

## **I - Réunions des Conseils et Bureaux communautaires**

Les réunions du Conseil et du Bureau communautaires pourront s'effectuer par visioconférence via l'outil BLUEJEANS. Il s'agit d'une application utilisant internet et ne nécessitant pas l'installation de logiciel sur le poste informatique.

Cet applicatif est compatible avec tous les matériels (smartphone, PC, tablette) et tous les systèmes d'application.

Dans l'hypothèse d'une évolution du système de visioconférence, les nouvelles modalités seront portées dans les meilleurs délais, à la connaissance des élus. De plus, un déploiement territorial est envisagé avec la mise à disposition de salles réparties sur le territoire de Carcassonne agglo, permettant aux élus une connexion via l'outil numérique identifié.

### **1° - Identification des participants**

La vérification de l'identité du participant se fait à l'occasion de sa connexion à l'outil de visioconférence et lors de l'appel nominal. Il n'est pas procédé à une nouvelle vérification de l'identité des participants au cours de la séance.

### **2° - Conditions d'enregistrement et de conservation des débats**

Les Conseils et les Bureaux pourront faire l'objet, dans un tel cadre, d'une retransmission en direct à destination des citoyens.

En parallèle, les débats seront, comme à l'accoutumée, enregistrés afin de permettre la réalisation d'un procès-verbal, soumis à l'approbation du Conseil dans les meilleurs délais. Cette modalité s'appliquera également à la tenue d'un Bureau.

Ce procès-verbal sera joint aux autres éléments du dossier de la séance en vue de son archivage.

## **II - Modalités de scrutin**

Les scrutins s'effectueront sur appel nominal.

La gestion des pouvoirs, dans la limite de 2 par élu, sera effectuée par le secrétariat des assemblées.

Les résultats de vote seront annoncés par le Président.

Décision

---

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le recours à la visioconférence et notamment :

- Les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats des Conseils et Bureaux communautaires :
  - o L'identification des participants lors de la connexion et de l'appel nominal à l'ouverture de séance,
  - o L'enregistrement des débats en vue de la réalisation du procès-verbal de la séance.
- Les modalités de scrutin : par la réalisation d'un vote au scrutin public sur appel nominal.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-339-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020  
Affichage : 23/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-340

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : Contrat territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée du Carcassonnais 2018-2021  
Approbation du programme opérationnel 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

#### Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 110 Nombre de pouvoirs : 14 Date de convocation : 11 décembre 2020
--

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Lilliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laéitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Roland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMEZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Lilliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie (pouvoir à BUSTOS David).

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

---

Le 14 décembre 2018, le Conseil communautaire a approuvé le contrat territorial du Carcassonnais et le programme opérationnel 2018, qui permettent à la Région Occitanie d'accompagner les grands équipements de centralité portés par les intercommunalités ou, le cas échéant, par les communes, et de mobiliser l'ensemble des politiques et dispositifs d'intervention régionaux sur la base de la stratégie définie conjointement et des fiches mesures correspondantes. Le périmètre retenu pour le contrat territorial du Carcassonnais est celui de la communauté de communes de la Montagne Noire et de Carcassonne Agglo, soit 106 communes et 120 000 habitants.

Au travers de ce contrat, les co-signataires (Région Occitanie, Département de l'Aude, Communauté de Communes de la Montagne Noire, Carcassonne Agglo), partagent trois enjeux de développement du territoire sur lesquels il s'agira de faire converger les efforts pour contribuer aux enjeux régionaux :

- Faire de l'économie le moteur des politiques publiques, décliné en six objectifs tels que « investir pour le développement des grandes infrastructures » ou encore « accompagner l'économie sociale et solidaire »
- Pour vivre solidaires, décliné en cinq objectifs tels que « soutenir les familles et les accompagner dans leur quotidien » et « soutenir l'engagement des communes dans leurs projets d'aménagement »
- Préserver l'environnement et faciliter les mobilités, décliné en trois objectifs tels que « s'engager dans la transition énergétique et écologique » et « mettre en œuvre des solutions de mobilité pour l'ensemble des populations ».

Les investissements portés par les communes et les EPCI sont ainsi identifiés comme des marqueurs de la stratégie du territoire, en facilitant la lecture notamment pour faire converger les aides financières.

Le programme opérationnel 2020 prévoit les engagements suivants :

Enjeu 1 : grandes infrastructures, promotion touristique, économie et commerce de proximité  
5 actions présentées pour un investissement prévisionnel de 9 662 671 €  
Sont notamment financés des travaux liés à la convention aéroportuaire, des opérations touristiques et la création du pôle d'activités économiques de Béragne à Trèbes.

Enjeu 2 : familles, habitat, culture et soutien aux communes  
24 actions présentées pour un investissement prévisionnel de 20 293 773 €  
Sont notamment financés des mises en accessibilités de bâtiments accueillant du public, des aménagements de centre-ville et de cœur de village, dont la reconstruction du groupe scolaire de Conques-sur-Orbiel, des rénovations d'équipements sportifs et/ou culturels dont le pôle aquatique de Carcassonne.

Enjeu 3 : transition énergétique, mobilités  
4 actions présentées, pour un investissement prévisionnel de 2 343 784 €  
Sont notamment financés des rénovations thermiques de bâtiments publics et des aménagements liés à la sécurisation de zones face aux inondations, dont la création d'un jardin naturel de loisirs à Villegailhenc.

## Décision

---

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

49

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le programme opérationnel 2020.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-340-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020  
Affichage : 23/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-341

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : Avenant n°2 – Convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

#### Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 110
Nombre de pouvoirs : 14
Date de convocation : 11 décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMEZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie (pouvoir à BUSTOS David).

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

Dans le cadre du programme national Action Cœur de Ville, 222 villes moyennes ont été retenues et se sont engagées à mettre en œuvre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, un programme d'actions permettant le renforcement des « cœurs de villes », porté par les communes-centres et leurs intercommunalités.

La Commune de Carcassonne et Carcassonne Agglo sont bénéficiaires du programme et ont signé une convention cadre pluriannuelle le 28 septembre 2018, à laquelle participent également l'Etat, l'ANAH, Action Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations.

En avril 2019, un avenant n°1 a été signé afin dans un premier temps d'ajouter la Région Occitanie et l'EPF comme partenaires signataires de la convention puis dans un deuxième temps d'intégrer des ajustements sur les actions définies initialement et en ajouter de nouvelles.

Il est aujourd'hui proposé de conclure un avenant n° 2 dont le but est de passer de la phase de préfiguration de la convention à la phase opérationnelle.

Ainsi cet avenant pose le bilan de la phase d'initialisation, précise l'état de progression de chaque dossier et propose de nouveaux projets à inclure.

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	2	M. MONTAGNÉ + Pouvoir Mme KERRINCKK
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'autoriser le Président à signer l'avenant joint en annexe ainsi que toute pièce afférente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-341-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020  
Affichage : 23/12/2020



REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-342

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : Action cœur de ville – Mise en place d'une convention avec Action Logement

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

### Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 110
Nombre de pouvoirs : 14
Date de convocation : 11 décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMEZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie (pouvoir à BUSTOS David).

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

Dans le cadre du programme Action cœur de ville, Action Logement s'est engagée, à l'initiative des partenaires sociaux, à financer la rénovation immobilière des centres des villes moyennes, pour appuyer les collectivités locales qui portent un projet de redynamisation de leur centre et de rééquilibrage de leur tissu urbain et péri-urbain, dans le cadre d'un projet global économique et d'aménagement.

L'enjeu pour Action Logement est de contribuer en priorité au renouvellement de l'offre de logement locative afin de :

- Répondre aux demandes des salariés et notamment des jeunes actifs mobiles et aux besoins des entreprises sur ces territoires, pour accompagner la dynamique de l'emploi ;
- Contribuer aux objectifs de mixité sociale et à la politique de rénovation énergétique du parc ancien.

Dans ce cadre, Action Logement finance les opérateurs de logement sociaux ou investisseurs privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers incluant les pieds d'immeuble, considérés comme stratégiques par la collectivité, en vue de leur réhabilitation et de leur remise en location pérenne auprès des salariés, dans le cadre de droits de réservations consentis à Action Logement Services en contrepartie de ses financements.

La convention annexée au présent rapport définit les conditions d'une intervention commune entre la Ville et Carcassonne Agglo afin de favoriser la restructuration d'immeubles stratégiques du centre-ville, inclus dans le périmètre de l'ORT.

Les engagements portés dans ce document sont parties intégrantes du Programme Action Cœur de Ville.

Ainsi, la ville de Carcassonne et Carcassonne Agglo ont défini conjointement dans le cadre du volet Habitat du projet Action Cœur de Ville, la liste des immeubles entiers qu'elles maîtrisent ou qui sont maîtrisés par des opérateurs publics fonciers, ou des opérateurs privés dans des conditions de mutabilité maîtrisées par la Ville, susceptibles de faire l'objet du programme de financement d'Action Logement Services.

Action Logement Services s'engage à analyser ces opérations pour valider leur conformité à ses objectifs et pour celles qui y répondent, à instruire les demandes de financement portées par les opérateurs sociaux ou privés qui se porteront investisseurs de ces opérations en accord avec la Ville, afin de faciliter la réalisation de ces opérations.

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 1 : D'autoriser le Président à signer la convention jointe en annexe ainsi que toute pièce afférente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-342-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020  
Affichage : 23/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-343

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : Action Cœur de Ville - Opération RHI THIRORI  
80, 82, 84, rue du 4 septembre à Carcassonne

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128  
Nombre de conseillers présents : 110  
Nombre de pouvoirs : 14  
Date de convocation : 11 décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Lilliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laéitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMÉZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Lilliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie (pouvoir à BUSTOS David).

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

Depuis de nombreuses années, la ville de Carcassonne est engagée dans des actions de lutte contre l'habitat indigne à travers les différentes OPAH qu'elle a pu mener sur son centre-ville.

La ville souhaite aujourd'hui s'engager sur une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre irrémédiable ou dangereux (RHI) et du Traitement de l'Habitat Insalubre Remédiable ou dangereux, et des Opérations de Restauration Immobilière (THIRORI) sur les immeubles situés au 80, 82, 84, rue du 4 septembre à Carcassonne.

Ces dispositifs de RHI et THIRORI peuvent être mobilisés par les collectivités sur des situations d'immeubles insalubres irrémédiables ou dangereux et définitivement interdits à l'habitation pour le RHI ou sur la réhabilitation lourde d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles acquis par expropriation, préemption ou à l'amiable, suite à des situations avérées d'habitat indigne ou dangereux pour le THIRORI.

Ils permettent de mobiliser des financements de l'ANAH sur des crédits locaux et nationaux pour financer notamment le déficit foncier.

Pour la ville de Carcassonne la démarche envisagée sur les immeubles précités est de racheter les biens insalubres et vacants depuis plusieurs années afin de créer une unité foncière qui serait cédée au bailleur ALOGEA dans l'objectif de construire deux maisons de ville en accession sociale.

Ainsi ce projet permettrait d'apporter une nouvelle offre de logements qui correspond aux besoins d'un ménage de classe intermédiaire, de résorber un îlot d'insalubrité et de remplacer des logements vacants indignes à l'habitation par deux logements T4 répondants aux normes de confort actuelles.

Afin de présenter et défendre ce dossier auprès des instances nationales, la ville de Carcassonne a sollicité Carcassonne Agglo qui exerce la compétence Habitat et cadre de vie afin de s'associer à elle pour porter le dossier et les demandes de subvention.

Cette opération s'inscrit pleinement dans les objectifs de lutte contre l'habitat indigne visés par le Programme Local de l'Habitat. Elle répond également au besoin de renouveler l'offre en logement de la ville centre en accueillant des familles en centre-ville. Enfin elle permet d'initier la mise en place d'opérations complexes qui pourraient être développées sur d'autres communes.

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 1 : D'autoriser le Président à déposer avec la ville de Carcassonne le dossier de demande d'éligibilité au dispositif RHI THIRORI auprès de la commission nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne et de signer toute pièce afférente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-343-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020  
Affichage : 23/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-344

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

**OBJET :** Convention Partenariale entre Carcassonne Agglo et les communes de Couffoulens, Trèbes et Villegailhenc pour un accompagnement technique personnalisé visant la mise en œuvre d'une démarche territoriale de ré emploi des matériaux issus de la déconstruction des biens Fonds Barnier dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique de Carcassonne Agglo

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

#### Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128  
Nombre de conseillers présents : 110  
Nombre de pouvoirs : 14  
Date de convocation : 11 décembre 2020

**Présents :** Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

**Absents excusés et pouvoirs :** Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMEZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à

ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie (pouvoir à BUSTOS David).

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

### Exposé

Carcassonne Agglo a souhaité en s'engageant dans le Contrat de Transition Ecologique (CTE), faire de son territoire un modèle d'exemplarité dans la reconstruction post-inondation résiliente, et se positionner comme « un laboratoire d'expérimentations post-inondation ». Montrer l'exemple passe par un changement des modèles et notamment lorsqu'il s'agit d'entreprendre les nouveaux projets d'aménagements urbains. Le CTE est l'outil ad hoc des reconstructions post-inondation notamment, au bénéfice d'aménagements durables qui traduisent la résilience du territoire communautaire et sa capacité à s'adapter aux effets néfastes du changement climatique.

Le territoire est concerné par la déconstruction de plus de 150 biens dont l'Etablissement Public Foncier (EPF) a fait l'acquisition pour procéder aux opérations de déconstruction, le financement étant assuré par le fond Barnier. Celles-ci doivent aboutir d'ici fin 2021 ; pour laisser la place aux projets d'aménagements urbains tels que prévus par les études de recompositions urbaines, conduites entre 2019-2020. Ces projets ambitieux sont établis sur les fondements de la transition écologique et l'adaptation au changement climatique.

Dans ce contexte de transitions, les élus des communes de Couffoulens, de Trèbes et de Villegailhenc, accompagnés par Carcassonne Agglo, ont choisi de marquer le territoire par la mise en place d'une démarche territoriale en faveur du ré emploi des différents matériaux issus des déconstructions Fonds Barnier. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la « feuille de route pour l'économie circulaire » (FREC) nationale qui vise à décliner les modalités des transitions à opérer, pour passer d'un modèle économique linéaire à un modèle circulaire qui intègre l'ensemble du cycle de vie des matériaux pour limiter le gaspillage.

Cette mission « ré emploi » :

- Prévoit de travailler avec le consortium d'intervenants de l'amont à l'aval, avec l'ensemble des opérateurs concernés par les projets de déconstruction et ceux concernés par les projets de reconstruction.
- Nécessite par sa complexité, une expertise technique préalable visant à vérifier la faisabilité, le potentiel, le coût et le modèle organisationnel opérationnel sur site.
- Implique un travail à divers échelons communal, intercommunal, départemental et régional, dans la perspective d'une amorce à la structuration de la filière du ré emploi dans le BTP.

Ce projet de développement durable est une véritable opportunité pour le territoire de concrétiser les liens forts en faveur de la structuration de la filière du réemploi avec d'autres partenaires et d'autres territoires communautaires.

Pour conduire ce projet d'expérimentation innovant, il est proposé que :

- La Commune de Villegailhenc assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude préalable, pour son compte et celui des communes de Couffoulens et de Trèbes qui viendront participer au cofinancement à part égale de celle-ci.
- Carcassonne Agglo mette à disposition de ces communes, l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre du projet pour assurer la réalisation de l'ensemble des opérations d'animation, de coordination et de conduite technique du projet.

### Décision



# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la mise en œuvre de la convention partenariale avec les communes de Couffoulens, de Trèbes, et de Villegailhenc.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce administrative ou financière y afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-344-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020  
Affichage : 23/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-345

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : Décision modificative n°2

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128  
Nombre de conseillers présents : 110  
Nombre de pouvoirs : 14  
Date de convocation : 11 décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMEZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie (pouvoir à BUSTOS David).

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

La décision modificative qui vous est soumise est la deuxième de l'année 2020, elle concerne le budget principal et le budget Environnement.

## **I – Le budget Principal :**

Le projet de DM en dépenses et en recettes s'élève à 374 231,50€ et se répartit de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	142 243,75 €	142 243,75 €
Section d'investissement	231 987,75 €	231 987,75 €
<b>Total</b>	<b>374 231,50 €</b>	<b>374 231,50 €</b>

En section de fonctionnement, il est proposé en dépenses :

- D'inscrire au chapitre 014 les crédits nécessaires aux ajustements des attributions de compensation dans le cadre de l'intégration de la commune de Pomas ;
- D'augmenter le chapitre 011 de 30 000€ pour le lancement d'une étude de massif sur le risque incendie ;
- D'augmenter les dépenses imprévues de 56 695€.

En section d'investissement, il est proposé d'inscrire les subventions obtenues dans le cadre du plan de relance auprès de l'Etat ainsi qu'en dépenses les crédits nécessaires à l'acquisition d'équipements informatiques en lien avec la mise en place du travail à distance au chapitre 21 ainsi que 42 000€ au chapitre 13 pour le remboursement d'une subvention perçue pour un projet non réalisé dans le cadre de la dotation Politique de la Ville.

De plus, il vous est proposé les inscriptions en fonctionnement et en investissement nécessaires à l'étalement des charges de fonctionnement liées au Covid qui s'élèvent à 142 243,75€. Ces charges seront étalées sur une durée de 5 ans.

## **II – Le budget Environnement :**

Le projet de DM en dépenses et en recettes s'élève à 100 000€ et se répartit de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	100 000,00 €	100 000,00 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>

En section de fonctionnement, il vous est proposé une diminution du chapitre 012 à hauteur de 573 725€ et une augmentation du chapitre 65 de 673 725€ en dépenses et l'inscription en recettes au chapitre 73 de 100 000€.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	122	
Contre :	2	M. MONTAGNÉ + Pouvoir Mme KERRINCKK

63

DECIDE :

Article 1 : D'approuver ces décisions modificatives.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-345-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020  
Affichage : 23/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-346

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : Etalement des charges liées à la gestion de la crise sanitaire COVID 19

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128  
Nombre de conseillers présents : 110  
Nombre de pouvoirs : 14  
Date de convocation : 11 décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMÉZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie (pouvoir à BUSTOS David).

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

Afin de préserver l'équilibre budgétaire et de garantir la traçabilité des dépenses mobilisées dans le cadre de la crise sanitaire du COVID 19, le cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales et de leurs établissements publics a été assoupli en permettant l'étalement de ces charges exceptionnelles sur une durée maximale de 5 ans.

Ce mécanisme d'étalement dérogatoire de charges permet d'une part d'identifier les dépenses exceptionnelles quant à leur nature et leur montant directement liées à la crise sanitaire et qui ne pouvaient pas être anticipées lors de l'établissement du budget 2020, d'autre part d'en lisser l'impact budgétaire et comptable sur plusieurs exercices.

La période couverte par la dérogation d'étalement de ces charges exceptionnelles s'étend du début de l'état d'urgence sanitaire, soit le 24/03/20 jusqu'au 31/12/2020.

Le montant des charges éligibles exceptionnelles en lien avec la crise sanitaire du COVID 19 au titre de l'exercice 2020 supporté par le budget principal de Carcassonne Agglo est détaillé selon l'état récapitulatif joint en annexe pour un montant total de 142 243,75€TTC

L'enregistrement comptable s'effectue sur l'exercice 2020 par les écritures d'ordre budgétaires suivantes :

- Mandat au compte 4815 « charges liées à la crise sanitaire COVID 19 » pour le montant total des charges à étaler,
- Titre au compte 791 « transfert de charges d'exploitation » pour le montant total des charges à étaler.

L'étalement s'effectuera à compter de l'exercice 2020 sur une durée de 5 ans, soit une reprise annuelle de charge d'un montant de 28 448,75€.

Il sera alors procédé aux écritures d'ordre budgétaires suivantes :

- Mandat au compte 6812 « dotations aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir » pour le montant de la quote-part annuelle reprise au compte de résultat.
- Titre au compte 4815 « charges liées à la crise sanitaire COVID 19 » pour le montant de la quote-part annuelle reprise au compte de résultat.

Une annexe dédiée au compte administratif 2020 et suivant permettra d'identifier, les dépenses en lien avec la crise sanitaire constatée par la collectivité.

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Président à appliquer budgétairement et comptablement l'étalement des charges exceptionnelles liées à la crise sanitaire COVID 19 sur une durée de 5ans.

66

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-346-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020  
Affichage : 23/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-347

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : Reprise d'une provision semi-budgétaire de 500 000€ sur le budget assainissement

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128  
Nombre de conseillers présents : 110  
Nombre de pouvoirs : 14  
Date de convocation : 11 décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMÉZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie (pouvoir à BUSTOS David).



# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

Par délibération n°2016-291 du 23 novembre 2016, le Conseil Communautaire de Carcassonne Agglo a approuvé la constitution d'une provision semi-budgétaire sur le budget assainissement de 500 000,00€ afin de réaliser les travaux de réhabilitation de réseaux et des stations d'épuration.

Cette provision a été constatée au compte 15-15181 du budget assainissement par écriture d'ordre non budgétaire.

Ces travaux ayant été réalisés, il vous est donc proposé d'effectuer une reprise de cette provision sur l'exercice 2020 sur le budget assainissement :

- Cette opération de reprise sera constatée par l'émission d'un titre de recette au compte 78-7875.

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la reprise de la provision semi-budgétaire de 500 000 € sur le budget assainissement de 2020.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-347-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020  
Affichage : 23/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-348

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : Ouverture des crédits avant le vote du budget primitif 2021  
Budget Principal - Budgets annexes Eau et Assainissement - Budget annexe Location  
d'immeubles nus  
Budget annexe AOT - Budget Centre Aquatique

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128  
Nombre de conseillers présents : 110  
Nombre de pouvoirs : 14  
Date de convocation : 11 décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMEZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie (pouvoir à BUSTOS David).

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

En vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes et les EPCI peuvent, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater avant l'adoption du budget primitif, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votés au budget N-1, c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites au budget primitif, mais également les dépenses inscrites en décisions modificatives, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette et des restes à réaliser.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Dans ce cadre, il vous est demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à ouvrir les crédits suivants sur l'exercice 2021.

## Budget Principal

Chapitre	Article	Libellé	Vote 2020	Quart de crédits 2021
	<b>2031</b>	Frais d'étude	15 500,00	3 875,00
	<b>2051</b>	Logiciels	178 000,00	44 500,00
<b>20</b>		<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>193 500,00</b>	<b>48 375,00</b>
	<b>204131</b>	Subventions versées aux régions	360 000,00	90 000,00
	<b>204141 2</b>	Subventions versées aux communes	2 644 110,25	661 027,00
	<b>204182</b>	Subventions versées aux autres organismes publics	123 000,00	30 750,00
	<b>20421</b>	Subventions versées aux personnes de droit privé	75 000,00	18 750,00
	<b>20422</b>	Subventions versées aux personnes de droit privé	182 400,00	45 600,00
<b>204</b>		<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>3 384 510,25</b>	<b>846 127,00</b>
	<b>2135</b>	Installations générales, agencements, aménagements	284 793,31	71 198,00
	<b>2151</b>	Réseaux de voirie	1 000,00	250,00
	<b>2152</b>	Installations de voirie	10 000,00	2 500,00
	<b>2158</b>	Autres installations, matériel et outillage technique	30 100,00	7 525,00
	<b>2182</b>	Véhicules	70 000,00	17 500,00
	<b>2183</b>	Matériels de bureau et informatique	117 000,00	29 250,00
	<b>2184</b>	Mobilier	62 008,36	15 502,00
	<b>2188</b>	Autres immobilisations corporelles	103 510,26	25 877,00

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Chapitre	Article	Libellé	Vote 2020	Quart de crédits 2021
<b>21</b>		<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>678 411,93</b>	<b>169 602,00</b>
	<b>2315</b>	Installations, matériel et outillage technique	54 179,55	13 544,00
<b>23</b>		<b>Immobilisations en cours</b>	<b>54 179,55</b>	<b>13 544,00</b>
	<b>275</b>	Dépôts et cautionnements versés	3 000,00	750,00
	<b>27632</b>	Créances région	360 000,00	90 000,00
	<b>2764</b>	Créances sur particuliers et personnes de droit privé	388 103,41	97 025,00
<b>27</b>		<b>Participation et créances rattachées à des participations</b>	<b>751 103,41</b>	<b>187 775,00</b>

## Budget annexe Eau

Chapitre	Compte	Libellé	Vote 2020	Quart de crédits 2021
	<b>2031</b>	Frais d'études	60 000,00	15 000,00
	<b>2051</b>	Logiciels	20 000,00	5 000,00
<b>20</b>		<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>80 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
	<b>2111</b>	Terrains	15 584,96	3 896,00
	<b>2182</b>	Véhicules	27 400,00	6 850,00
	<b>2183</b>	Matériels de bureau et informatique	4 420,20	1 105,00
	<b>2184</b>	Mobilier	679,80	169,00
	<b>2188</b>	Autres immobilisations corporelles	28 015,04	7 003,00
<b>21</b>		<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>76 100,00</b>	<b>19 023,00</b>
	<b>2315</b>	Installations, matériels et outillages techniques	1 849 931,45	462 482,00
<b>23</b>		<b>Immobilisations en cours</b>	<b>1 849 931,45</b>	<b>462 482,00</b>

## Budget annexe Assainissement

Chapitre	Compte	Libellé	Vote 2020	Quart de crédits 2021
	<b>2031</b>	Frais d'études	257 000,00	64 250,00
<b>20</b>		<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>257 000,00</b>	<b>64 250,00</b>
	<b>2111</b>	Terrains	20 000,00	5 000,00
	<b>2157</b>	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	1 000,00	250,00
	<b>2182</b>	Véhicules	73 000,00	18 250,00
	<b>2183</b>	Matériel de bureau et informatique	2 000,00	500,00
	<b>2184</b>	Mobilier	2 300,00	575,00
	<b>2188</b>	Autres immobilisations corporelles	12 000,00	3 000,00
<b>21</b>		<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>110 300,00</b>	<b>22 575,00</b>
	<b>2315</b>	Installations, matériels et outillages techniques	997 618,18	249 404,00
<b>23</b>		<b>Immobilisations en cours</b>	<b>997 618,18</b>	<b>249 404,00</b>

## Budget annexe Location d'Immeubles nus

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

72

Chapitre	Article	Libellé	Vote 2020	Quart de crédits 2021
	<b>2135</b>	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	30 000,00	7 500,00
	<b>21745</b>	Constructions sur sol d'autrui – Installations générales, agencements, aménagements des constructions	125 000,00	31 250,00
	<b>2183</b>	Matériel de bureau et informatique	32 072,00	8 018,00
	<b>2184</b>	Mobilier	10 000,00	2 500,00
	<b>2188</b>	Autres immobilisations corporelles	3 528,00	882,00
<b>21</b>		<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>200 600,00</b>	<b>50 150,00</b>

## Budget annexe AOT

Chapitre	Article	Libellé	Vote 2020	Quart de crédits 2021
	<b>2031</b>	Frais d'études	10 000,00	2 500,00
<b>20</b>		<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>10 000,00</b>	<b>2 500,00</b>

## Budget annexe Centre Aquatique

Chapitre	Article	Libellé	Vote 2020	Quart de crédits 2021
	<b>21318</b>	Constructions autres bâtiments publics	58 170,48	14 542,00
	<b>2184</b>	Mobilier	3 500,00	875,00
	<b>2188</b>	Autres immobilisations corporelles	154 518,95	38 629,00
<b>21</b>		<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>216 189,43</b>	<b>54 046,00</b>

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	2	M. MONTAGNÉ + Pouvoir Mme KERRINCKK
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver les ouvertures de crédits en investissement avant le vote du budget 2021 telles que proposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-348-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020  
Affichage : 23/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-349

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : Constitution d'une provision budgétaire sur les budgets eau et assainissement

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128  
Nombre de conseillers présents : 110  
Nombre de pouvoirs : 14  
Date de convocation : 11 décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMÉZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie (pouvoir à BUSTOS David).

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

La fusion-extension de 2013 et l'extension de 2017 a entraîné le transfert d'actifs et passifs relatifs aux compétences eau et assainissement de 59 communes entrantes à Carcassonne Agglo.

L'avancement sur la saisie de ces mises à dispositions dans l'état de l'actif de la Trésorerie et dans l'inventaire de Carcassonne Agglo ne permet pas la réalisation d'écritures de dotations d'amortissement 2020 de ces actifs.

Comme sur les trois exercices précédents, il vous est donc proposé de constituer des provisions budgétaires sur l'exercice 2020 afin d'éviter un double amortissement sur l'année 2021 sur les budgets eau et assainissement :

- Provision d'un montant de 457 372 € sur le budget eau M49 par le débit du compte 042-6875 et par le crédit du compte 040-1582 ;
- Provision d'un montant de 686 989 € sur le budget assainissement M49 par le débit du compte 042-6875 et par le crédit du compte 040-1582.

Ces provisions feront l'objet d'une reprise dès que les opérations de saisie de l'actif auront été effectuées.

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la constitution des provisions budgétaires ci-dessus détaillées.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-349-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020  
Affichage : 23/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-350

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : Fiscalité Environnement – TEOM - Affectation des zones fiscales

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

#### Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 110
Nombre de pouvoirs : 14
Date de convocation : 11 décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMÉZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie (pouvoir à BUSTOS David).



# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

Suite à la création de la commune nouvelle Val de Dagne, issue de la fusion des communes de Montlaur et de Pradelles en Val, une nouvelle zone fiscale, la zone F, a été créée par la Direction Départementale des Finances Publiques.

Au préalable du vote des taux de fiscalité qui interviendra au moment du vote du budget 2021, il convient d'affecter la commune de Val de Dagne à la zone D, qui était celle des communes de Montlaur et de Pradelles en Val avant la fusion et qui reprend le même taux que la zone F.

La zone F sera alors supprimée.

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la modification des zones fiscales en matière de TEOM.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-350-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020  
Affichage : 23/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-351

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

**OBJET :** Maintenance applicative et évolution des logiciels nécessaires au fonctionnement des Systèmes d'Information des services de Carcassonne Agglo  
Marché négocié sans publicité, ni mise en concurrence préalable

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

#### Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 109 Nombre de pouvoirs : 15 Date de convocation : 11 décembre 2020
--

**Présents :** Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

**Absents excusés et pouvoirs :** Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMEZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie (pouvoir à BUSTOS David), BOUTALEB Nahima (pouvoir à LARROUX Morgane).

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

### Exposé

Pour répondre aux besoins spécifiques de ses services, Carcassonne Agglo a fait l'acquisition de plusieurs progiciels, dans le cadre de marchés publics ou de contrats signés avec la centrale publique d'achat (UGAP) prévoyant leurs maintenances pour une durée de 1 à 4 ans.

Considérant que ces progiciels continuent de répondre efficacement aux besoins des services, il conviendrait aujourd'hui, dans une perspective d'économie, d'assurer la continuité de ces maintenances et d'assurer les extensions éventuelles des fonctionnalités applicatives de ces progiciels induites par de nouveaux besoins ou des évolutions règlementaires, en cohérence avec la durée de leurs utilisations potentielles.

En raison du droit d'exclusivité, qui a cours en matière de logiciels informatiques, mais également d'équipements induisant la mise en jeu de la responsabilité du constructeur, la réalisation des prestations suscitées ne peuvent être assurées que par des intervenants habilités, éditeurs et développeurs des applications concernées.

Pour garantir le bon fonctionnement des outils fondamentaux des systèmes d'information, dans le strict respect des dispositions du code de la commande publique et des exigences liées aux droits d'exclusivité, dûment justifiés par les attestations des constructeurs, il pourrait être recouru à la conclusion de marchés négociés sans publicité et sans mise en concurrence tels que prévus à l'article R2122-3 alinéa 3 du code susvisé.

Les prestations suscitées, seraient conclus pour une durée fixe de 4 ans à compter de la notification du marché.

Il s'agirait d'un accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande avec maximum. Il suit les dispositions des articles R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique et concernerait les maintenances et évolutions logicielles des directions suivantes :

#### **Pôle Ressources:**

- Lot n°1 : Maintenance applicative, évolution et prestations complémentaires au profit du Système d'Information Géographique (SIG) ARGIS/ARCOPOLE de la société 1SPATIAL pour un coût maximum estimé à 90.000 € HT sur la durée du marché.

- Lot n°2 : Abonnement et maintenance applicative, évolution et prestations complémentaires des modules IXACTES, IXPARAPHEUR, IXHELIOS de la société SRCI pour un coût maximum estimé à 50.000 € HT sur la durée du marché.

- Lot n°3 : Maintenance applicative, évolution et prestations complémentaires du progiciel de gestion des marchés publics SIS MARCHES de la société SIS MARCHES pour un coût maximum estimé à 75.000 € HT sur la durée du marché.

- Lot n°4 : Abonnement et maintenance applicative, évolution et prestations complémentaires des progiciels de gestion des emprunts et de la dette INSITO/INVERSEO de la société FINANCES ACTIVE pour un coût maximum estimé à 130.000 € HT sur la durée du marché.

- Lot n°5 : Abonnement et maintenance applicative, évolution et prestations complémentaires des modules de gestion des instances communautaires KDELIB, KBOX et KVOTE de la société QUALIGRAF pour un coût maximum estimé à 145.000 € HT sur la durée du marché.

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

- Lot n°6 : Maintenance applicative, évolution et prestations du progiciel de gestion du parc informatique PYTHEAS SERVICE DESK de la société PYTHEAS pour un coût maximum estimé à 60.000 € HT sur la durée du marché.

- Lot n°7 : Maintenance applicative, évolution et prestations du progiciel de supervision du Système d'Information SERVICENAV de la société COSERVIT pour un coût maximum estimé à 45.000 € HT sur la durée du marché.

### **Pôle Technique:**

- Lot n°8 : Maintenance applicative, évolution et prestations du progiciel de gestion patrimoniale ASTECH-PATRIMOINE de la société ASTECH pour un coût maximum estimé à 55.000 € HT sur la durée du marché.

- Lot n°9 : Maintenance applicative, évolution et prestations complémentaires du progiciel de gestion des dossiers d'assainissement non collectif Y Assainissement ANC de la société YPRESIA pour un coût maximum estimé à 12.000 € HT sur la durée du marché.

### **Pôle Citoyenneté :**

- Lot n°10 : Abonnement et maintenance applicative, évolution et prestations complémentaires du progiciel de gestion et suivi administratif de la Fabrique des Arts IMUSE de la société SAIGA pour un coût maximum estimé à 35.000 € HT sur la durée du marché.

- Lot n°11 : Abonnement et maintenance applicative, évolution et prestations complémentaires de la plateforme de gestion de données bibliographiques et commerciale dédié au réseau de médiathèque de la société ELECTRE pour un coût maximum estimé à 35.000 € HT sur la durée du marché.

- Lot n°12 : Abonnement et maintenance applicative, évolution et prestations complémentaires du progiciel de gestion administrative de la direction de la lecture publique ORPHEE de la société C3RB pour un coût maximum estimé à 60.000 € HT sur la durée du marché.

- Lot n°13 : Maintenance applicative, évolution et prestations complémentaires du progiciel de gestion administrative des postes publics du réseau des médiathèques ERMES EPN de la société ARCHIMED pour un coût maximum estimé à 40.000 € HT sur la durée du marché.

### **Pôle Management et Dialogue Social :**

- Lot n°14 : Maintenance applicative, évolution et prestations complémentaires du progiciel de gestion des ressources humaines E-SEDIT de la société BERGER LEVRAULT pour un coût maximum estimé à 70.000 € HT sur la durée du marché.

### **Cabinet du Président :**

- Lot n°15 : Maintenance applicative, évolution et prestations complémentaires des sites Web de Carcassonne Agglo développés par la société ANYWARE SERVICES pour un coût maximum estimé à 65.000 € HT sur la durée du marché.

- Lot n°16 : Maintenance applicative, évolution et prestations complémentaires du progiciel de gestion relation client EUDONET CRM de la société EUDONET pour un coût maximum estimé à 40.000 € HT sur la durée du marché.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	2	M. MONTAGNÉ + Pouvoir Mme KERRINCKK

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

80

DECIDE :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Président à approuver le recours à la conclusion de marchés négociés en application de R2122-3 alinéa 3 du code de la commande publique avec lesdites sociétés.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation, signer et exécuter le marché en résultant ainsi que toute pièce y afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-351-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020

Affichage : 23/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-352

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : Tarification des redevances de l'eau et de l'assainissement - Fixation des parts communautaires

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

#### Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 108 Nombre de pouvoirs : 15 Date de convocation : 11 décembre 2020
--

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMEZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

(pouvoir à BUSTOS David), BOUTALEB Nahima (pouvoir à LARROUX Morgane), CHESA Isabelle.

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

### Exposé

Le développement des services en matière d'eau et d'assainissement nécessite l'ajustement annuel des parts fixes et variables des éléments de tarification des redevances.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, il vous est proposé les orientations tarifaires suivantes :

- 1- De poursuivre la convergence de nos tarifs vers un tarif unique conformément à la délibération du Conseil communautaire n°2015-345 ;
- 2- D'ajuster les parts communautaires aux besoins budgétaires nécessaires à la réalisation du plan pluriannuel d'investissement ;
- 3- D'enregistrer l'intégration de la commune de Rieux Minervois au sein de la régie intercommunale (fin du contrat de DSP le 13/03/2021) ;

L'application de ces orientations tarifaires implique la mise en place de la tarification suivante :

- Pour le budget Eau :

*Prix en hors taxes pour les communes en régie*

	2021	
	Part EPCI	
	Part fixe	Part proportionnelle
Aigues Vives	45.00	2.0500
Arquettes en Val	45.00	1.4400
Azille	45.00	1.5965
Badens	45.00	1.5869
Berriac	45.00	1.0700
Blomac	45.00	1.6100
Bouilhonnac	45.00	1.9600
Cabrespine	45.00	1.9100
Castans	45.00	1.7300
Caunes Minervois	45.00	1.6900
Caunettes en Val	45.00	1.2200
Citou	45.00	1.5340
Comigne	45.00	1.7300
Douzens	45.00	1.4600
Fajac en Val	45.00	1.4400
Fontiès d'Aude	45.00	1.1500
La Redorte	45.00	1.5800
Labastide en Val	45.00	1.6350
Laure Minervois	45.00	2.2591
Lespinassière	45.00	0.5820
Limousis	45.00	1.6600
Malves Minervois	45.00	2.0300
Mas des Cours	45.00	1.5129

	2021	
	Part EPCI	
	Part fixe	Part proportionnelle
Marseillette	45.00	1.6000
Mayronnes	45.00	1.9300
Montirat	45.00	2.3700
Monze	63.78	3.2600
Pépieux	45.00	2.0500
Peyriac Minervois	45.00	1.4700
Puichéric	45.00	1.6700
Rieux en Val	45.00	1.5700
Rieux Minervois	51.97	1.7600
Rustiques	45.00	1.7565
Saint Frichoux	45.00	1.8400
Sallèles Cabardès	45.00	1.7200
Servies en Val	45.00	1.5600
Taurize	45.00	1.5600
Trassanel	45.00	1.4105
Trausse Minervois	45.00	1.4700
Val de Dagne	45.00	1.6000
Villar en Val	45.00	1.6500
Villarzel Cabardès	45.00	1.4600
Villefloure	45.00	1.0900
Villemoustaussou	45.00	2.1453
Villetritols	45.00	1.6700

*Prix en hors taxes pour les communes en DSP auxquels il convient d'ajouter les parts fermières*

	2021	
	Part EPCI	
	Part fixe	Part proportionnelle
Alairac		0.2816
Alzonne	3.70	0.1500
Aragon	3.70	0.2242
Arzens		
Bagnoles		0.3100
Barbaira		0.4358
Capendu	3.70	0.3600
Carcassonne	3.70	0.5200
Caux et Sauzens		
Cavanac		
Cazilhac		
Conques sur Orbiel		0.4200
Couffoulens	3.70	0.8600
Floure		1.7500
Lavalette	3.70	
Leuc	3.70	
Montclar	3.70	
Montolieu	3.70	
Moussoulens	3.70	
Palaja		
Pennautier		
Pezens		



	2021	
	Part EPCI	
	Part fixe	Part proportionnelle
Pomas		0.4600
Preixan	3.70	
Raissac sur Lampy	3.70	1.4100
Rieux Minervois		0.2800
Rouffiac d'Aude	3.70	0.4001
Roullens		
Sainte Eulalie	3.70	
Saint Martin le Vieil	3.70	
Trèbes		0.2300
Ventenac Cabardès	3.70	0.6700
Verzeille	3.70	
Villalier		0.4300
Villedubert	3.70	
Villegailhenc	3.70	0.4800
Villegly		0.4900
Villeneuve Minervois	7.91	0.4000
Villesequelande		

- Pour le budget Assainissement : *Prix en hors taxes pour les communes en régie*

	2021	
	Part EPCI	
	Part fixe	Part proportionnelle
Aigues Vives	45.00	0.8383
Arquettes en Val	45.00	0.9160
Azille	45.00	1.0800
Badens	45.00	1.7400
Bagnoles	45.00	0.5700
Berriac	45.00	1.9577
Blomac	45.00	1.3450
Bouilhonnac	45.00	0.5677
Cabrespine	45.00	1.3150
Castans	45.00	1.3950
Caunes Minervois	45.00	1.0400
Caunettes en Val	45.00	0.8377
Citou		
Comigne	45.00	0.9713
Douzens	45.00	0.6827
Fajac en Val	45.00	1.1377
Fontiès d'Aude	45.00	1.9529
La Redorte	45.00	1.1521
Labastide en Val	45.00	1.0821
Laure Minervois	45.00	1.0700
Lespinassière		
Limousis	45.00	0.5700
Malves Minervois	45.00	0.6704
Mas des Cours		
Mayronnes	45.00	0.6477
Montirat		
Monze	31.46	1.4200
Pépieux	45.00	0.9717

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

	2021	
	Part EPCI	
	Part fixe	Part proportionnelle
Peyriac Minervois	45.00	1.0960
Puichéric	45.00	1.1367
Rieux en Val	45.00	1.1460
Rieux Minervois	47.20	1.9860
Rustiques	45.00	1.1400
Saint Frichoux	45.00	0.7460
Sallèles Cabardès	45.00	0.6560
Servies en Val	45.00	0.9060
Taurize	45.00	1.0521
Trassanel	45.00	1.0500
Trausse Minervois	45.00	1.2300
Val de Dagne	45.00	1.0477
Villar en Val	45.00	1.0677
Villarzel Cabardès	45.00	1.0244
Villefloure	45.00	1.9977
Villemoustaussou	45.00	1.1900
Villetritouls	45.00	1.1877

*Prix en hors taxes pour les communes en DSP auxquels il convient d'adjoindre les parts fermières*

	2021	
	Part EPCI	
	Part fixe	Part proportionnelle
Alairac		0.6614
Alzonne		0.8370
Aragon	20.86	0.1814
Arzens		0.1314
Barbaira		0.9314
Capendu	20.86	0.3916
Carcassonne	20.86	0.5615
Caux et Sauzens		0.1314
Cavanac	20.86	0.1368
Cazilhac	13.50	0.1314
Conques sur Orbiel		0.5500
Couffoulens	20.86	0.6458
Floure		0.7714
Lavalette	20.86	0.1381
Leuc	20.86	0.2916
Marseillette	10.52	0.1862
Montclar	20.86	0.2298
Montolieu	20.86	0.2430
Moussoulens	20.86	0.2916
Palaja	7.50	0.1314
Pennautier		0.1314
Pezens		0.1314
Pomas	20.86	0.5914
Preixan	20.86	0.2350
Raissac sur Lampy	20.86	0.3614
Rieux Minervois		0.1314
Rouffiac d'Aude	20.86	0.9814

	2021	
	Part EPCI	
	Part fixe	Part proportionnelle
Roullens		0.1314
Sainte Eulalie	20.86	0.2229
Saint Martin le Vieil	20.86	0.2916
Trèbes		0.1314
Ventenac Cabardès	20.86	0.3741
Verzeille	20.86	0.2916
Villalier	35.84	0.3650
Villedubert	20.86	0.2550
Villegailhenc	20.86	0.4614
Villegly		
Villeneuve Minervoise	8.25	0.7714
Villesequelande		0.1314

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	123	
Abstention(s) :	2	M. MONTAGNÉ + Pouvoir Mme KERRINCKK
Suffrages exprimés :	121	
Pour :	121	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver les parts communautaires de l'eau et l'assainissement des communes ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-352-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020

Affichage : 23/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-353

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : Avenant n°5 à la convention de Délégation de service public de l'assainissement de Carcassonne Agglo

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128  
Nombre de conseillers présents : 108  
Nombre de pouvoirs : 15  
Date de convocation : 11 décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMEZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

(pouvoir à BUSTOS David), BOUTALEB Nahima (pouvoir à LARROUX Morgane), CHESA Isabelle.

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants, ainsi que les articles R. 1411-1 et suivants ;

Vu le code de la commande publique intégrant depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019 les contrats de concession et notamment leur modification ;

Vu la délibération n°2017-346 du 25 octobre 2017 du Conseil communautaire portant autorisation du Président de signer la délégation de service public relatif à la gestion d'une partie du service public d'assainissement de la Communauté d'agglomération Carcassonne aggro ;

Vu le contrat de délégation de service public et ses annexes relatif à la gestion d'une partie du service public d'assainissement de la Communauté d'agglomération Carcassonne aggro ;

Vu la délibération n°2018-226 du 27 juin 2018 actant la passation des avenants n°1 ;

Vu la délibération n°2018-349 du 26 septembre 2018 actant la passation des avenants n°2 ;

Vu la délibération n°2019-291 du 25 septembre 2019 actant la passation des avenants n°3 ;

Vu la décision du Président n°2020-049 du 5 mai 2020 actant la passation des avenants n°4 ;

Vu le contrat de délégation de service public et ses annexes relatifs à la gestion du service public d'assainissement pour la commune de Pomas ;

Vu la décision du Président n°2020-055 du 5 mai 2020 prolongeant jusqu'au 31/12/2020 la délégation de service public de l'assainissement pour la commune de Pomas ;

Considérant que le contrat de délégation de service public d'assainissement de Pomas a été transféré à Carcassonne Aggro le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Considérant que le contrat de délégation de service public de Pomas se termine le 31/12/2020 pour la gestion du service d'assainissement ;

Considérant que, dans le nouveau contrat de délégations de service public 2018-2027 pour la gestion de l'assainissement, sont intégrées les communes, au fur et à mesure, de la fin de leurs contrats communaux ;

Il est proposé, de la même manière, d'intégrer la commune de Pomas dans le contrat de délégation de service public 2018-2027 pour la gestion du service d'assainissement à compter du 01/01/2021 ;

Il s'agira de l'avenant n°5, ci-joint, au contrat de délégation de service public 2018-2027 pour la gestion de l'assainissement ;

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Aggro,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	123	
Abstention(s) :	2	M. BIGOT + pouvoir Mme JULIEN
Suffrages exprimés :	121	
Pour :	121	
Contre :	0	

89

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la proposition d'avenant au contrat de délégation de service public 2018-2027 pour la gestion de l'assainissement sur une partie du territoire de Carcassonne Agglo.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant, ainsi que toute pièce y afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-353-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020  
Affichage : 23/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-354

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : SDIE (Schéma Directeur Immobilier Energétique)  
Dossier de candidature à l'Appel à Projet Régional

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128  
Nombre de conseillers présents : 108  
Nombre de pouvoirs : 15  
Date de convocation : 11 décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMEZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

(pouvoir à BUSTOS David), BOUTALEB Nahima (pouvoir à LARROUX Morgane), CHESA Isabelle.

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

Carcassonne Agglo a choisi de répondre à l'appel à projet Régional lancé par l'ADEME et la Banque des Territoires dans la perspective d'obtenir un accompagnement technique, sur une période de trois ans, pour faciliter l'écriture du Schéma Directeur Immobilier et Energétique du patrimoine bâti de l'Agglomération (SDIE).

Il s'agit là d'une véritable opportunité pour Carcassonne Agglo d'affirmer une image exemplaire en termes de sobriété et d'efficacité énergétique, conformément aux objectifs fixés dans le Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET) qui prévoit une réduction de 52% des consommations d'énergies d'ici 2050. Cette démarche traduit une volonté de généraliser en interne une gestion dynamique et durable de son patrimoine bâti, en cohérence avec les évolutions du territoire.

L'intérêt de cette candidature est multiple : conduire un état des lieux du patrimoine bâti et de son mode de gestion, dresser une analyse critique des consommations énergétiques, ouvrir le dialogue en interne en lien avec les communes concernant les besoins du territoire et intégrer une vision prospective économique, durable et responsable en terme de gestion du patrimoine bâti communautaire.

Le dossier de candidature SDIE est établi sur la base de la mise en place en interne au sein des services, d'un système collectif d'amélioration continue en faveur de la Transition Energétique, pour obtenir des résultats à moyen terme sur le volet énergétique et sur le volet patrimonial.

Sa mise en œuvre se décompose en six phases :

- la désignation d'un « Référent Energie et Patrimoine »,
- l'élaboration d'une politique d'efficacité et de sobriété énergétique,
- l'affirmation d'objectifs quantifiables,
- le relevé et l'analyse des données de départ,
- la volonté de programmer et de réaliser des travaux,
- la volonté de mesurer les résultats et de poursuivre le principe de l'amélioration continue dans le temps.

Cela signifie pour Carcassonne Agglo d'investir sur le SDIE et de réorienter les moyens humains, financiers et techniques dans ce sens. En contrepartie, l'ADEME et la Banque des Territoires proposent de soutenir une vingtaine de collectivités via la mise à disposition d'un partenaire technique pendant trois ans pour :

- élaborer le SDIE,
- définir une véritable stratégie énergétique et patrimoniale,
- établir un programme d'action opérationnel,
- mettre en place les outils et les moyens ad hoc visant à mettre en application le principe d'amélioration continue.

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :



## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	123	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	123	
Pour :	123	
Contre :	0	

92

DECIDE :

Article 1 : D'approuver les modalités de la candidature décrites ci-avant en réponse à l'appel à projet.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce administrative ou financière y afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-354-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020

Affichage : 23/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-355

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : Sécurisation barrage Cavayère  
Réalisation de travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité  
Convention de maîtrise d'ouvrage délégué

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128  
Nombre de conseillers présents : 108  
Nombre de pouvoirs : 15  
Date de convocation : 11 décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMEZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

(pouvoir à BUSTOS David), BOUTALEB Nahima (pouvoir à LARROUX Morgane), CHESA Isabelle.

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

Les études hydrologiques et hydrauliques ont montré une insuffisance de la capacité d'évacuation des crues vérifiée, entre autre, lors de l'évènement exceptionnel d'octobre 2018, ce dernier étant interprété comme une crue de période de retour 300 ans.

Cette incapacité de l'évacuateur actuel à évacuer une pointe de crue largement supérieure à l'interprétation susvisée a contraint le maître d'ouvrage, Carcassonne Agglo, à lancer une étude projet visant à sécuriser le fonctionnement hydraulique du barrage et ainsi optimiser la sûreté de ce dernier face aux éventuels dysfonctionnements (surverse ouvrage pouvant entraîner une rupture).

Les aménagements projetés, conformes au dossier de révision spéciale, consistent en la création d'un évacuateur de crues central ainsi que les ouvrages annexes nécessaires au confortement de l'ouvrage (étanchéisation de la crête du barrage, limitation de l'envolement de la chambre des vannes et galerie notamment).

Pour permettre le commencement des travaux, il convient d'alimenter ce secteur par la distribution publique d'électricité.

En sa qualité de gestionnaire du barrage de la Cavayère, Carcassonne Agglo se substitue à la ville de Carcassonne, propriétaire, afin d'entreprendre les travaux d'alimentation BT du barrage par la création d'un poste.

Un appui technique et financier a été sollicité auprès du Syndicat Audois d'Energie et du Numérique (SYADEN) pour réaliser les travaux sur le réseau de distribution d'électricité.

Une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative aux travaux d'alimentation BT du barrage de la Cavayère est proposée et en définit les modalités techniques et financières.

Les travaux sont estimés à 67 000,00 € HT soit 80 400,00 € TTC.

Le plan de financement se décline comme suit :

Action	Montant des travaux HT	SYADEN Montant aide	% aide	Autofinancement Carcassonne Agglo Montant aide	% aide
Travaux d'électrification rurale (TER)	67 000,00 €	53 600,00 €	80 %	13 400,00 €	20 %

A ce titre, il convient de valider la proposition d'avant-projet et de mettre en œuvre le principe de conventionnement de maîtrise d'ouvrage délégué pour le compte de Carcassonne Agglo afin de réaliser les travaux d'alimentation BT du barrage de la Cavayère, Commune de Carcassonne.

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	123	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	123	
Pour :	123	
Contre :	0	

95

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la proposition d'avant-projet relatif à l'alimentation du barrage de la Cavayère par la création d'un poste pour un montant 67 000,00 € HT soit 80 400,00 € TTC.

Article 2 : D'approuver le plan de financement tel que décomposé ci-dessus.

Article 3 : De confier au SYADEN la maitrise d'ouvrage délégué des travaux concernant les réseaux d'alimentation BT du barrage de la Cavayère par la création d'un poste imposé par ce projet.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Président à signer et exécuter la convention de mandat relative à la délégation temporaire de maitrise d'ouvrage ci-joint et tout autre document ayant trait à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-355-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020

Affichage : 23/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-356

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : Contrat de ville 2015-2022

Avenant n°1 à la convention Gestion Urbaine de Proximité dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 108
Nombre de pouvoirs : 15
Date de convocation : 11 décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMEZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie

(pouvoir à BUSTOS David), BOUTALEB Nahima (pouvoir à LARROUX Morgane), CHESA Isabelle.

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

### Exposé

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et à la cohésion urbaine fournit un nouveau cadre d'action pour la politique de la ville et réaffirme la nécessité d'articuler dans un même contrat, les différentes dimensions du développement d'un quartier prioritaire.

Le contrat de ville 2015/2020 signé le 29 juin 2015, prorogé jusqu'en 2022 par la loi du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, constitue l'outil de référence, au travers duquel doit s'organiser la mobilisation de l'ensemble des partenaires, intervenant au bénéfice des quartiers prioritaires.

Le comité interministériel à la Ville du 30 juin 1998 réaffirme en effet que l'entretien, la sécurité et l'éducation sont les trois composantes essentielles qui concourent à la dignité des habitants et à « l'image du quartier », et confirme que la gestion urbaine de proximité fait partie intégrante de la Politique de la Ville.

Comme indiqué dans la convention signée en 2018 par l'Etat, Carcassonne Agglo, la ville de Carcassonne, Habitat Audois, Marcou Habitat et Alogéa et qui arrive à échéance en 2020 : la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) se définit comme « l'ensemble des actes partenariaux qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier et qui visent à améliorer le cadre de vie et les services rendus aux habitants et usagers ».

Elle apparaît aujourd'hui comme essentielle pour répondre au déficit – ressenti ou réel – de gestion et d'entretien des espaces publics et de présence des services publics dans les quartiers politiques de la ville. La convention GUP vise à définir une stratégie pour le quartier : en fonction des thématiques mises en évidence par les diagnostics en marchant effectués en 2019, quels objectifs se fixe-t-on et à quelle échéance ? Quelle organisation met-on en œuvre pour les atteindre ? Autrement dit, il s'agit d'une stratégie qui se décline en actions concrètes (fiches-actions) afin de traiter des problématiques précises.

Considérant la prolongation du contrat de ville de 2020 à 2022, les parties conviennent de prolonger la durée de la convention GUP, annexée au contrat de ville jusqu'en 2022.

Le projet d'avenant joint au présent rapport indique que les signataires souhaitent apporter des précisions à la convention triennale GUP originale. Cet avenant ne remet pas en question les fondements de la convention, il n'est qu'un accessoire supplémentaire. Toutefois cet acte fait partie intégrante de la convention initiale.

Les parties conviennent aussi d'annexer au premier semestre 2021 les fiches modes de gestion par quartier (domaines d'intervention, intervenants, fréquence...) et les fiches actions GUP, écrites en partenariat et validées par les différentes parties, ces dernières fixent les protocoles suivants et peuvent être enrichies en fonction de l'évolution des protocoles :

- Fiche action N°1 : Communication enlèvement des encombrants
- Fiche action N°2 : Coordination des agents de terrain
- Fiche action N°3 : Entretien des espaces publics
- Fiche action N°4 : Entretien des voiries et des réseaux
- Fiche action N°5 : Protocole coordination et lutte contre les nuisibles
- Fiche action N°6 : protocole élagage
- Fiche action N°7 : Protocole effacement des tags
- Fiche action N°8 : Protocole entretien des candélabres
- Fiche action N°9 : Protocole enlèvement voiture ventouse

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

- Fiche action N°10 : Protocole implantation caméra nomade pour la lutte contre les dépôts sauvages
- Fiche action N°11 : Participation des habitants
- Fiche action N°12 : protocole maintenance des parties communes intérieures
- Fiche action N° 13 : sécuriser les espaces publics
- Fiche action N° 14 : sensibiliser et former les acteurs à la prévention de la radicalisation

98

### Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	123	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	123	
Pour :	123	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la mise en œuvre de l'avenant n°1 à la convention Gestion Urbaine de Proximité.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 et tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-356-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020

Affichage : 23/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-357

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : Contrat de ville 2015-2022  
Elaboration, signature et mise en œuvre du Plan Stratégique Local du quartier la  
Conte/Ozanam

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128  
Nombre de conseillers présents : 107  
Nombre de pouvoirs : 15  
Date de convocation : 11 décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laéitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMÉZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie



# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

(pouvoir à BUSTOS David), BOUTALEB Nahima (pouvoir à LARROUX Morgane), CHESA Isabelle, BARTHES Any.

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et à la cohésion urbaine fournit un nouveau cadre d'action pour la politique de la ville et réaffirme la nécessité d'articuler dans un même contrat, les différentes dimensions du développement d'un quartier prioritaire.

Le contrat de ville 2015/2020 signé le 29 juin 2015, prorogé jusqu'en 2022 par la loi du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, constitue l'outil de référence, au travers duquel doit s'organiser la mobilisation de l'ensemble des partenaires, intervenant au bénéfice des quartiers prioritaires.

Carcassonne Agglo dans le cadre de la Politique de la Ville, compte cinq quartiers dit prioritaires, tous situés sur la commune de Carcassonne. Le renouvellement urbain engagé sur l'un de ces quartiers, depuis une quinzaine d'années (2007), a permis de procéder à la réhabilitation du quartier de la Conte/Ozanam.

Dans le prolongement de l'avenant de clôture à la convention pluriannuelle de Rénovation Urbaine, de Carcassonne sur les quartiers de la Conte et Ozanam, notamment l'annexe 7, il est prévu par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine la mise en œuvre du Plan Stratégique Local, la démarche PSL a été présentée lors du comité de pilotage du PRU du 6 décembre 2019 devant l'ensemble des partenaires cosignataires du PRU, sa signature est attendue avant la fin de l'année 2020.

L'objectif fixé par cette instance est que les cosignataires puissent s'engager formellement sur le devenir de ces quartiers et leur gestion, en fixant les moyens à atteindre en cohérence avec leurs propres compétences.

Le PSL est un cap stratégique pour une vision partenariale de l'avenir de ces quartiers. A l'issue du PRU dont l'achèvement est établi au 31 décembre 2020, les situations différenciées de la Conte et d'Ozanam appellent des stratégies adaptées.

Le travail partenarial engagé a permis d'identifier les enjeux et ambitions à l'horizon de la décennie à venir. Ce travail a fait l'objet d'ateliers de concertation avec les acteurs locaux et habitants du quartier. Les sites sont aujourd'hui traités, pour garantir la poursuite de leurs actions sur les quartiers, les partenaires définissent une vision commune d'interventions, sur :

- Le devenir et la vocation des quartiers au sein de la ville et de l'agglomération à l'horizon des 6 ans à venir ;
- Le fonctionnement et la gestion des quartiers, les conditions de confortation de leur attractivité et d'amélioration durable des conditions de vie des habitants ;
- D'autres axes stratégiques jugés indispensables (sécurité et prévention de la délinquance, mixité dans l'habitat...).

Les parties conviennent d'annexer les fiches actions PSL écrites en partenariat et validées par les différentes parties ; ces dernières fixent les protocoles suivants :

	N°	Intitulé fiche-action PSL
<b>THEMATIQUE</b>	1	Renforcer l'éducation spécialisée
	2	Renforcer le partenariat
	3	Renforcer la présence policière
<b>ANIMATION</b>	4	Communication en qpv

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

101

	5	Consolidation du travail partenarial
	6	Créer un projet de territoire
	7	Impulser de nouvelles créations d'équipements et d'infrastructures
	8	Evolution du lieu d'accueil mixte sur Ozanam
<b>MOBILITE</b>	9	La multi-modalité dans les qpv
	10	Un maillage cyclable des qpv
	11	Auto-partage une solution de mobilité pour les habitants des qpv
	12	Communiquer et lever les freins
<b>ENTRETIEN ESPACES PUBLICS</b>	13	Protocole entretien du mobilier urbain des aires de jeux et espaces publics
	14	Protocole entretien des candélabres
	15	Communication enlèvement des encombrants
	16	Protocole nettoyage espaces verts
	17	Protocole de lutte contre les nuisibles
	18	Créer de nouveaux supports cartographiques
	19	Groupe de travail cadre de vie et coordination des agents de terrain
	20	Protocole effacement des tags
	21	Protocole élagage
	22	Protocole entretien et nettoyage des voiries et des réseaux humides
<b>MIXITE DANS L'HABITAT</b>	23	Enrichir l'offre en termes de services
	24	Fixer des objectifs de peuplement – poursuivre les efforts d'équilibre de population
	25	Favoriser les parcours résidentiel - production d'une offre de logements sociaux équilibrée - orientation spécifique Ozanam - Favoriser la vente de petites villas

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la mise en œuvre du Plan Stratégique Local.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer le Plan Stratégique Local et tout document administratif ou financier y afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-357-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020

Affichage : 23/12/2020

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-358

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : Convention d'objectifs triennale de l'Office de Tourisme Communautaire

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128  
Nombre de conseillers présents : 107  
Nombre de pouvoirs : 15  
Date de convocation : 11 décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Roland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMEZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie (pouvoir à BUSTOS David), BOUTALEB Nahima (pouvoir à LARROUX Morgane), CHESA Isabelle, BARTHES Any.

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

Par délibération du conseil communautaire en date 28 septembre 2016, Carcassonne Agglo a décidé de la création d'un Office de Tourisme Communautaire sous forme d'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

L'Office de Tourisme s'est ainsi vu confier, les missions d'accueil et d'information des touristes, de promotion touristique sur sa zone de compétence statutaire en coordination les schémas de développement touristique du Département et de la Région.

Les missions principales de l'Office de Tourisme Communautaire sont les suivantes :

- Accueil et information des touristes
- Promotion du territoire en coordination avec le département et la Région
- Coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local
- Elaboration et mise en œuvre d'une politique locale du tourisme
- Animation touristique du territoire

Il peut également être chargé de la commercialisation de prestations de services et de produits touristiques ainsi que de l'organisation et de l'accompagnement de manifestations culturelles et touristiques. Il est obligatoirement consulté sur les projets d'équipements collectifs touristiques.

L'Office de Tourisme Communautaire assure pour le compte de Carcassonne Agglo une mission de veille et d'information sur les créations d'activités et d'hébergements du territoire.

Créé au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est classé catégorie II, siège auprès de la Fédération Nationale « Vignobles & Découvertes », et dispose de l'habilitation AFNOR permettant de classer les meublés du Tourisme. Piloté par un Comité de Direction, il est doté d'une équipe pluridisciplinaire.

L'OTC fonde son action sur le principe d'un tourisme durable et responsable, une mobilisation des acteurs et prestataires touristiques autour de ces engagements, et des démarches qualité. Ceci afin de permettre une lecture renouvelée, pour les clientèles, de la Destination Grand Carcassonne. Cette offre touristique qualitative, partagée et « slow » est une offre complémentaire, à celle des pôles d'attractivité classés UNESCO, actuellement fortement plébiscitée par les clientèles.

L'OTC déploie ainsi son action sur les champs d'intervention suivants qui lui sont confiés :

- L'Accueil des clientèles en séjour sur ses 4 bureaux permanents, 2 bureaux annexes, et hors les murs (Evènementiels, Aéroport...) pour un conseil en séjour (6 langues parlées) personnalisé de près de 60 000 personnes par an, par des équipes expertes de leur destination.
- La Promotion de la destination à travers des outils numériques (Un Site Web trilingue [www.grand-carcassonne-tourisme.fr](http://www.grand-carcassonne-tourisme.fr) conçu comme un guide de voyage en ligne, une application mobile bilingue et géo localisée dédiée à la randonnée « *Rando Grand Carcassonne* » 1 500 téléchargements en quelques mois) mais également des éditions (Guide Touristique, Magazine, Agenda), les réseaux sociaux ( 8 600 abonnés Facebook, 6 000 abonnés Instagram) la publication de lettres numériques : « d'inspiration séjour » par saison, « agenda » en ligne en temps réel.

L'OTC participe aux campagnes collaboratives CRT/ADT (Salon International des vacances Bruxelles, Campagnes web et presse auprès des pôles urbains de proximité) et assure de nombreux accueils de presse, télévision, presse écrite et bloggeurs. L'OTC effectue la mise à

jour quotidienne de toutes les données sur les activités et offres du territoire (horaires, photos tarifs, détails), en ligne, pour un partage de l'information aux échelles départementales, régionale et nationale en « open data » (données ouvertes à tous).

- La Coordination du réseau des acteurs à travers l'accompagnement vers la qualité : L'OTC déploie et audite sur site pour les marques/labels suivants : Classement en meublés du tourisme (habilitation AFNOR, obtention d'étoiles pour 5 ans), Label « Grands Vins en Grand Carcassonne » (nom de la Destination Nationale référencée chez « Vignobles & Découvertes », 90 professionnels engagés, renouvelable tous les 3 ans), il déploie également le label « Accueil Vélo » (sur le linéaire priorisé du Canal du Midi) et, il est en passe d'obtenir l'habilitation d'évaluateur de la Marque Nationale « Tourisme & Handicap » pour 2021. L'Office de tourisme accompagne aussi les professionnels sur l'optimisation de leur utilisation du numérique, via des ateliers individuels ou collectifs assurée par l'Animatrice Numérique de Territoire (ANT) de l'équipe. Il anime le réseau des acteurs touristiques et initie des événements grand public notamment autour de l'œnotourisme (Balade Vignerones, Fête Internationale de la Gastronomie « Gout de France », « Fascinants week-end »). L'OTC a accompagné plus de 180 professionnels depuis sa création.
- La Commercialisation s'appuie sur deux supports, d'une part le partenariat C+ et sa régie publicitaire. Il s'agit de proposer aux acteurs du tourisme, de disposer de prestations complémentaires (espace publicitaires, tarifs préférentiels pour les audits qualité...) sur le principe d'une adhésion au dispositif. Par ailleurs l'OTC a mis en place des espaces « boutique » sur ses antennes, privilégiant les produits locaux et réalisations artisanales du territoire, afin de contribuer à la promotion de la Destination et de ses savoir-faire. Enfin, ponctuellement l'OTC assure des prestations de billetterie pour le compte de tiers, ou des visites guidées réalisées par ses propres guides conférenciers diplômés, ou guides prestataires extérieurs.

L'office de Tourisme Communautaire est un véritable metteur en scène de territoire, au plus près du terrain. Entre mission de service public, en relation avec les partenaires institutionnels, mais également avec les acteurs qu'il accompagne et les moyens mis au service de la promotion auprès des clientèles dans une démarche commerciale lui permet, pour le compte de Carcassonne Agglo d'être moteur d'une destination identifiable dans sa variété et visant l'excellence.

Au terme d'un premier conventionnement triennal (2018-2020) il est proposé de renouveler la convention d'objectif définissant les modalités de fonctionnement entre Carcassonne Agglo et l'Office de Tourisme Communautaire (telle qu'annexée au présent rapport).

Cette convention triennale renouvelée (2021-2023) permet d'identifier les missions que l'Office de Tourisme Communautaire se voit confier ainsi que les modalités de financements publics, pour une durée de 3 ans. Cette convention pourra être modifiée, ou complétée par avenant.

Le montant total annuel de la participation financière de Carcassonne Agglo à l'Office de Tourisme Communautaire s'élevait à 450 000€ au titre de l'année 2019 ce qui porte le montant triennal à 1 350 000 €.

### Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 1 : D'approuver la convention d'objectifs triennale à intervenir entre Carcassonne Agglo et l'Office de Tourisme Communautaire.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention d'objectifs et tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

**105**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-358-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020

Affichage : 23/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-359

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : Avenant n°1 à la convention d'anticipation foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, la Communauté d'Agglomération et la Mairie de Villemoustaussou

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128  
Nombre de conseillers présents : 107  
Nombre de pouvoirs : 15  
Date de convocation : 11 décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMÉZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie (pouvoir à BUSTOS David), BOUTALEB Nahima (pouvoir à LARROUX Morgane), CHESA Isabelle, BARTHES Any.

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

Dans le cadre de la revitalisation de son centre bourg et pour favoriser la diversification de l'offre de logements, la commune de Villemoustaussou a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie afin de maîtriser toute opportunité foncière dans le centre bourg et ses abords en vue de réaliser des opérations de logements comprenant au moins 30% de logements locatifs sociaux.

A ce titre une convention d'anticipation foncière a été signée entre l'Etablissement Public Foncier, l'intercommunalité et la ville de Villemoustaussou en décembre 2017.

L'EPF a déjà acquis un certain nombre de propriétés situées dans le centre ancien en vue de la réalisation d'opération d'aménagement et d'autres opportunités ont d'ores et déjà été identifiées. L'étude pré-opérationnelle lancée récemment par la commune devrait permettre de guider et planifier l'action foncière restante à mener pour les années à venir.

Afin de poursuivre l'intervention de l'EPF, il est proposé d'ajuster l'engagement financier initialement fixé. Ainsi un avenant n°1 a été rédigé afin de porter l'engagement financier initial de 1 000 000€ à 1 800 000€.

Le présent avenant modifie également la clause d'actualisation du prix de revient conformément aux dispositions introduites dans le PPI 2019-2023 et introduit la possibilité de cofinancer les études.

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver l'avenant tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant de signer toute pièce afférente à cette décision et notamment ledit avenant.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-359-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020  
Affichage : 23/12/2020



REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-360

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : Convention d'accès aux données de la cartographie nationale de l'occupation du parc social

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 107 Nombre de pouvoirs : 15 Date de convocation : 11 décembre 2020
--

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMÉZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie (pouvoir à BUSTOS David), BOUTALEB Nahima (pouvoir à LARROUX Morgane), CHESA Isabelle, BARTHES Any.

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

La cartographie nationale de l'occupation du parc social a pour objet la mise en œuvre des dispositifs prévus par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy, et la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, nécessitant la réalisation de diagnostics locaux pour permettre l'élaboration des orientations d'attribution et des conventions intercommunales d'attribution (CIA).

Cet outil met à disposition des différents acteurs concernés (EPCI, communes, bailleurs sociaux, réservataires, etc.) des statistiques concernant le parc social à partir de différents indicateurs sur l'occupation sociale (issus de données OPS) et sur les caractéristiques des logements (issus du répertoire du parc locatif social - RPLS).

Les données sont cartographiées à différentes échelles dont les plus fines sont : point adresse, rectangle logement social, quartiers QPV, quartiers IRIS, commune, collectivité. L'identification des personnes est rendue impossible par un niveau minimal d'agrégation des données représentées fixé à 11 ménages.

Afin de disposer d'un accès à l'ensemble de ces données, la GIP SNE et Occitanie Méditerranée Habitat proposent aux EPCI la signature d'une convention fixant les modalités d'accès au portail et ses limites d'utilisation.

Les communes qui souhaitent également avoir accès aux données du portail de cartographie peuvent en faire la demande auprès de l'EPCI auquel elles appartiennent. Pour ce faire, chaque commune adopte une délibération demandant à l'EPCI l'accès au portail. Cette délibération est jointe en annexe de la convention.

L'accès à ces données constitue pour Carcassonne Agglo une aide à l'observation et à la définition des politiques intercommunales d'attribution.

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'autoriser le Président à signer la convention annexée ainsi que toute pièce afférente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-360-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020  
Affichage : 23/12/2020

Signé et certifié électroniquement

Par Régis BANQUET

Président de Carcassonne Agglo

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-361

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : Avenant de clôture à la convention pluriannuelle de Rénovation Urbaine de  
Carcassonne  
sur les quartiers de La Conte et Ozanam  
Marché de maîtrise d'œuvre - Avenant n°2 – Fixation du forfait définitif de rémunération

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128  
Nombre de conseillers présents : 107  
Nombre de pouvoirs : 15  
Date de convocation : 11 décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMÉZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

(pouvoir à BUSTOS David), BOUTALEB Nahima (pouvoir à LARROUX Morgane), CHESA Isabelle, BARTHES Any.

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

Le programme 2016/2020 affiche la clôture de la convention pluriannuelle de Rénovation Urbaine de Carcassonne sur les quartiers de La Conte et Ozanam.

Par marché n°16 109, notifié le 01/09/2016, Carcassonne Agglo a confié la maîtrise d'œuvre de l'opération au cabinet GAXIEU, mandataire du groupement solidaire formé avec Art Tech & Cie – CV Architecture et Marie Bertrand.

Le forfait de rémunération du maître d'œuvre était de 198 000,00 € HT soit 237 600,00 € TTC par application du taux de 5,613 % au montant des travaux évalué à 3 527 508,10 € HT.

Il appartient aujourd'hui de fixer le forfait définitif de rémunération par application du taux de rémunération contractualisé associé au montant actualisé des travaux.

L'avenant de clôture de la convention pluriannuelle de Rénovation Urbaine de Carcassonne sur les quartiers de La Conte et Ozanam contractualisait une disparité sur la définition des finitions minérales des actions. La collectivité récupératrice de ces aménagements a sollicité une durabilité dans leurs maintiens en état. Ces notions ont amené à requalifier ainsi la qualité de ces réalisations. Elles sont donc orientées sur une uniformisation des surfaces minérales tout en minimisant leur coût.

Ces éléments, indépendants de la volonté du maître d'œuvre, ont impacté l'enveloppe finale des travaux et impliquent la fixation de son nouveau forfait définitif de rémunération.

Le coût des travaux est alors porté de 3 527 508,10 € HT à 3 750 723,91 € HT.

En application du taux de rémunération contractualisé, le forfait de rémunération totale et définitive de maîtrise d'œuvre est porté à 210 528,00 € HT, soit une plus-value de 12 528,00 € HT (15 033,60 € TTC).

A ce titre, il convient de mettre en œuvre un avenant de fixation du forfait de rémunération conformément aux pièces du marché.

Les crédits sont à inscrire au Budget Primitif pour l'exercice 2021.

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	2	M. MONTAGNÉ + Pouvoir Mme KERRINCKK
Suffrages exprimés :	120	
Pour :	120	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver l'avenant au marché n°16 109, notifié le 01/09/2016 au cabinet GAXIEU dont la rémunération en plus-value est fixée à 12 528,00 € HT soit 15 033,60 € TTC.

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 2 : D'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2021.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer et exécuter les actes administratifs liés à ces missions, ainsi que toute pièce y afférant.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

112

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-361-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020  
Affichage : 23/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-362

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : Avenant n°10 - Contrat de Service public Transport Carcassonne Agglo  
Régie des transports Carcassonne Agglo (RTCA)

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128  
Nombre de conseillers présents : 107  
Nombre de pouvoirs : 15  
Date de convocation : 11 décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMÉZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie (pouvoir à BUSTOS David), BOUTALEB Nahima (pouvoir à LARROUX Morgane), CHESA Isabelle, BARTHES Any.

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

Par délibération en date du 18 décembre 2015, le Conseil communautaire a décidé de confier à la Régie des Transports Carcassonne Agglo (RTCA), l'exploitation de services routiers de transport de personnes, sous la forme d'un contrat d'obligation de service public.

En application de l'article 1-4 du contrat OSP, l'opérateur RTCA détient la responsabilité de la mise en œuvre de ces services et en supporte la charge financière, en contrepartie d'une rémunération définie annuellement. A ce titre, il est présenté aux membres du conseil communautaire un bilan d'activité de la RTCA pour 2019.

Carcassonne Agglo souhaite modifier le contrat d'obligation de service public de transport et vous propose de valider ce projet d'avenant n°10 au contrat OSP dont le détail suit :

### 1) Bilan d'activité 2019

Il est présenté en annexe le rapport d'activité 2019 de la RTCA.

Le rapport d'activité comporte les données comptables, l'analyse de la qualité de service et le compte-rendu technique et financier de l'exécution du service.

L'année 2019 a été marquée par l'optimisation de certaines lignes du réseau urbain, le renouvellement du parc de véhicules et des rencontres avec les communes concernées par le réseau non-urbain. Cela a permis de réduire de 8 % le nombre de kilomètres parcourus et d'augmenter de 5.4 % le nombre d'usagers transportés.

En 2019, la RTCA a transporté 2 134 199 personnes sur l'ensemble des réseaux (2 026 082 personnes transportées en 2018).

A noter que cette année, la RTCA a enregistré plus de 5 263 usagers scolaires, a effectué 2 066 187 kms tous réseaux confondus et généré 1 147 742 € de recettes.

### 2) Rémunération de l'opérateur :

En contrepartie des missions qui lui sont confiées par l'Autorité Organisatrice de Mobilité, l'Opérateur Interne reçoit une rémunération caractérisant l'équilibre économique du contrat.

La contribution totale de la collectivité à la redevance due à la RTCA, est proposée à un montant de 8 631 270 € pour l'année 2021. Ce montant pourra être revu après arbitrage au moment du vote du budget.

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	2	M. MONTAGNÉ + Pouvoir Mme KERRINCKK
Suffrages exprimés :	120	
Pour :	120	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : De valider le projet d'avenant n°10 tel que présenté.

Article 2 : D'approuver le montant de la rémunération de l'opérateur, telle que proposée.

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 3 : D'approuver le rapport d'activité 2019.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le président à signer l'avenant n°10.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

**115**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-362-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020  
Affichage : 23/12/2020



REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-363

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : Approbation de nouveaux règlements des transports urbain, non urbain et scolaire

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

## Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 107
Nombre de pouvoirs : 15
Date de convocation : 11 décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMÉZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie (pouvoir à BUSTOS David), BOUTALEB Nahima (pouvoir à LARROUX Morgane), CHESA Isabelle, BARTHES Any.

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

Le règlement des transports est le document cadre, qui définit les conditions d'utilisation des réseaux de transport de Carcassonne Agglo.

A ce jour, deux règlements sont en application :

- l'un concerne le réseau urbain ;
- l'autre traite des réseaux non urbain et scolaire sur le ressort territorial.

Le projet de règlement qui vous est proposé est destiné à être consulté par les usagers. Il comporte notamment:

- Le contenu du règlement communautaire des transports ;
- Les conditions d'accès et de circulation à bord des véhicules ;
- La tarification et le paiement du prix des transports ;
- Les modalités d'organisation du transport scolaire sur les réseaux non-urbain et scolaire ;
- Les conditions d'organisation du service ;
- Les missions des différents acteurs ;
- La sécurité et la discipline dans les véhicules et aux abords des points d'arrêt.

Il est apparu opportun de modifier et actualiser les règlements de transports urbain, non-urbain et scolaire.

Concernant le réseau urbain, les modifications concernent :

- Mise en place de la vidéo surveillance
- Correspondances et interopérabilité entre réseaux (Dont LIO)

Concernant le réseau non urbain et scolaire, les modifications concernent :

- Correspondances et interopérabilité entre réseaux (dont LIO)
- Mise à jour des procédures internes RTCA concernant le suivi de l'indiscipline des abonnés scolaires
- Modification des paragraphes traitant des titres de transport scolaire (généralisation des cartes billettiques depuis le 01/09/2020)

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le projet des nouveaux règlements des transports urbains, non-urbain et scolaire proposés.

Article 2 : D'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en place de ces nouveaux règlements.

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

**118**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-363-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020

Affichage : 23/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-364

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : Convention tripartite pour le financement d'une solution de covoiturage sur le territoire du Val de Dagne – Atchoum

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128  
Nombre de conseillers présents : 107  
Nombre de pouvoirs : 15  
Date de convocation : 11 décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMÉZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie (pouvoir à BUSTOS David), BOUTALEB Nahima (pouvoir à LARROUX Morgane), CHESA Isabelle, BARTHES Any.

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

Carcassonne Agglo est pilote du Plan Global de Déplacements qui a pour objectif de favoriser les déplacements de manière alternative à la voiture individuelle.

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, Carcassonne Agglo est compétente pour favoriser les solutions aux mobilités alternatives telles que le covoiturage, l'autopartage, etc.

La commune du Val de Dagne a pour projet de déployer une solution de covoiturage solidaire pour ses habitants. Le projet retenu est celui de la plateforme « Atchoum » qui propose du covoiturage de proximité dans les espaces ruraux. « Atchoum » propose la mise en relation de conducteurs et passagers par le biais d'une application mobile, d'un site internet ou d'une plateforme téléphonique.

La solution est adaptée aux personnes âgées qui ont la possibilité de faire une demande de trajet depuis leur téléphone fixe et de payer avec les « tickets mobilité ».

Ce projet est estimé à 5 000 € pour une durée de 3 ans composés d'un abonnement mensuel fixé en fonction du nombre d'habitants, de frais de communication et de frais d'envoi et d'impression des « tickets mobilité ».

Le territoire du Val de Dagne compte 11 communes pour environ 1400 habitants dont la moitié habite sur la commune du Val de Dagne. Les élus de cette commune souhaitent tester cette solution de covoiturage à l'échelle des 11 communes.

A ce titre, il est proposé que Carcassonne Agglo finance cette solution pour un montant maximal de 5 000 € pour l'ensemble des 11 communes du Val de Dagne. Cela permettrait d'expérimenter une nouvelle solution de mobilité solidaire et durable pour les habitants d'un territoire rural sur 3 ans.

Les crédits pour cette prestation sont prévus au budget de l'exercice et pourront financer la prestation pour l'année N. Il conviendra néanmoins de redemander les crédits correspondants en année N+2 et N+3.

Afin de fixer les modalités administratives, juridiques, techniques et financières relatives à ce projet, une convention tripartite entre Carcassonne agglo, la commune Val de Dagne (pilote technique) et Atchoum doit être conclue. Cette convention entrera en vigueur à compter de sa signature, pour une durée de 12 mois reconductible par tacite reconduction pendant 3 ans, résiliable par l'une ou l'autre des parties au terme de chaque période de 12 mois avec un délai de préavis de 2 mois.

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

DECIDE :

Article 1 : De valider le projet de convention tripartite pour cette solution de covoiturage en Val de Dagne.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ainsi que toute pièce y afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

**121**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-364-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020  
Affichage : 23/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-365

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

**OBJET :** Convention relative au financement de la procédure d'enquête d'utilité publique et la déclaration d'utilité publique du projet Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP) phase 1 Montpellier-Béziers

Convention de financement des Acquisitions foncières sur le linéaire de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan.

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

**Participants**

Nombre de conseillers en exercice : 128  
Nombre de conseillers présents : 106  
Nombre de pouvoirs : 16  
Date de convocation : 11 décembre 2020

**Présents :** Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

**Absents excusés et pouvoirs :** Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMEZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie (pouvoir à BUSTOS David), BOUTALEB Nahima (pouvoir à LARROUX Morgane), CHESA Isabelle, BARTHES Any, CARVAJAL Toni (pouvoir à GARINO Alain).

123

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

### Exposé

Au regard des conclusions du débat public, organisé du 3 mars au 3 juillet 2009, le conseil d'administration de Réseau Ferré de France (devenu SNCF Réseau) du 26 novembre 2009 a décidé de poursuivre les études du projet de ligne nouvelle de Montpellier à Perpignan apte à la grande vitesse ferroviaire sur l'intégralité de son linéaire et en capacité d'accueillir des circulations mixtes de Montpellier à Perpignan sur les sections les plus circulées, en tenant compte des enjeux d'insertion environnementale et d'économie globale du projet.

Le 12 mai 2011, l'ensemble des partenaires au projet de ligne nouvelle Montpellier – Perpignan (LNMP) ont conclu un protocole – cadre portant sur les principes de financement des études et procédures préalables à la déclaration d'utilité publique du projet.

En application de ce protocole, deux premières conventions de financement de 17,3 M€ et 15,05 M€ ont été conclues respectivement les 30 mars et 23 décembre 2012.

À l'issue des études ayant portées sur les réflexions autour des principales caractéristiques de la LNMP, notamment de tracé, des tronçons ouverts à la mixité et des modalités de desserte des grandes agglomérations, et après une période de concertation locale, une proposition de tracé, validée en comité de pilotage du 23 juin 2015 a été soumise, par le préfet de Région, à la consultation formelle des élus, des acteurs socio-économiques et des associations représentatives d'intérêts concernés par le projet.

Sur la base des conclusions de cette consultation formelle et du dossier transmis par SNCF Réseau, le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche a acté, par décision ministérielle du 29 janvier 2016, le tracé, les sites d'implantation des gares nouvelles, les raccordements nécessaires au Réseau Ferré National ainsi qu'une estimation du coût du projet, et a demandé à SNCF Réseau de poursuivre les études et procédures préalables à la tenue de l'enquête publique.

L'étude d'impact du projet s'est achevée par une première version provisoire en vue du recueil des avis des services de l'État et des grands gestionnaires de réseaux dans le cadre de la concertation inter-administrative qui s'est déroulée du 22 février au 28 avril 2016.

Afin de conforter la sécurité juridique de l'opération au regard du changement de jurisprudence intervenu avec la décision du Conseil d'État d'annuler, le 15 avril 2016, la déclaration d'utilité publique de la LGV Poitiers-Limoges, le comité de pilotage du 26 octobre 2016 a permis de partager le besoin :

- De définir un phasage du projet cohérent avec les recommandations de la Commission « Mobilité 21 », au regard des conclusions de l'observatoire de la saturation ferroviaire Nîmes-Perpignan, le projet LNMP ayant été classé dans les secondes priorités par la Commission « Mobilité 21 », celle-ci ayant tout de même recommandé l'inscription d'une provision en premières priorités pour l'engagement de premiers travaux en lien avec l'émergence de risques de saturation et de conflits d'usage sur la ligne classique. En effet, l'utilité publique des projets étant désormais appréciée au regard de la programmation proposée par la Commission « Mobilité 21 » afin de ne pas porter atteinte à la propriété privée, la mise à l'enquête publique d'une première section Montpellier-Béziers apparaît ainsi pleinement en cohérence avec la possibilité ouverte par la Commission « Mobilité 21 » d'anticiper une première phase de réalisation, au



regard des perspectives de saturation de la ligne existante mises en évidence par le rapport de l'observatoire de la saturation du CGEDD publié le 15 juin 2016.

- De conclure, préalablement à la mise à l'enquête de la première phase, un protocole précisant les modalités de financement et la répartition envisagée entre les partenaires. L'instruction du projet de décret déclarant d'utilité publique la réalisation des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax et la décision du Tribunal administratif de Bordeaux du 29 juin 2017, d'annuler la déclaration d'utilité publique des aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB), ont conforté la jurisprudence Poitiers-Limoges quant à la nécessité de conclure un protocole de financement préalablement au lancement de l'enquête publique.

Dans ce contexte, la décision ministérielle du 1er février 2017 a acté le choix d'une réalisation phasée à Béziers de la LNMP pour une présentation à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de cette première phase qui permettra d'apporter au plus vite une solution concrète à la saturation de la ligne classique sur sa section la plus circulée. SNCF Réseau a ainsi produit une deuxième version provisoire du dossier d'enquête d'utilité publique le 30 août 2017.

En juillet 2017, le Gouvernement a engagé une démarche pour construire une trajectoire pluriannuelle de financement des infrastructures de transport. Cette démarche s'est matérialisée par la loi d'orientation des mobilités, publiée le 26 décembre 2019 au Journal officiel de la République française.

L'exposé des motifs de la loi affiche un calendrier de réalisation de la LNMP avec notamment un engagement des travaux de la section Montpellier-Béziers à l'horizon des 10 ans et de la section Béziers-Perpignan à échéance de 20 ans. La réalisation future de la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan a été préservée grâce à la mise à jour des emplacements réservés du projet d'intérêt général (PIG), traduite par les arrêtés préfectoraux du 30 janvier 2019.

Aussi, les partenaires du projet de LNMP ont décidé de signer une convention de financement ayant pour objet le financement de la procédure d'enquête d'utilité publique jusqu'à la déclaration d'utilité publique du projet LNMP. Elle fait suite à la convention de financement de 3.33 M€ conclue avec l'Etat et la convention de 3.33 M€ conclue avec la Région Occitanie et finançant les études et procédures préalables à l'enquête d'utilité publique.

Cette convention, qui porte sur une enveloppe globale de 3 333 333 € HT, est financée selon la clé de financement retenue jusqu'à présent dans le cadre du projet LNMP. A ce titre, Carcassonne Agglo interviendra à hauteur de 10%, soit 333 333,3 €.

Les partenaires du projet de LNMP ont décidé également de signer une convention de financement ayant pour objet la poursuite des acquisitions foncières entre Montpellier (Hérault) et Toulouges (Pyrénées Orientales): Acquisitions à effectuer dans le cadre des Projets d'Intérêt Général et de la Zone de Passage Préférentielle, réserves foncières et frais associés.

Cette convention, qui porte sur une enveloppe globale de 5 000 000 € HT, est financée selon la clé de financement retenue jusqu'à présent dans le cadre du projet LNMP. A ce titre, Carcassonne Agglo interviendra à hauteur de 6.6667%, soit 333 333,3 €.

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	2	M. BIGOT + pouvoir Mme JULIEN
Suffrages exprimés :	120	
Pour :	120	
Contre :	0	

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

DECIDE :

Article 1 : D'approuver les termes de la convention relative au financement de la procédure d'enquête d'utilité publique et la déclaration d'utilité publique du projet Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP) phase 1 Montpellier-Béziers.

Article 2 : D'approuver les termes de la convention de financement des Acquisitions foncières sur le linéaire de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative au financement de la procédure d'enquête d'utilité publique et la déclaration d'utilité publique du projet Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP) phase 1 Montpellier-Béziers et la convention de financement des Acquisitions foncières sur le linéaire de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan , sous réserve que ces dernières soit modifiées par l'ajout d'une clause de réciprocité entre tous les territoires, chacun s'engageant à contribuer au financement de l'intégralité du projet jusqu'à son achèvement.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

125

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-365-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020  
Affichage : 23/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-366

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : Occupation du domaine public Site du lac de la Cavayère  
Renouvellement de deux autorisations d'occupation du domaine public

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128  
Nombre de conseillers présents : 106  
Nombre de pouvoirs : 16  
Date de convocation : 11 décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMÉZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie (pouvoir à BUSTOS David), BOUTALEB Nahima (pouvoir à LARROUX Morgane), CHESA Isabelle, BARTHES Any, CARVAJAL Toni (pouvoir à GARINO Alain).

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

---

Vu l'article L.2122-2 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) ;

Vu l'article L.1311-5 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2102319-0002 portant création de la communauté d'agglomération par fusion extension ;

Vu la délibération n°007 du 18 mars 2002 modifiée portant définition de l'intérêt communautaire dans le cadre du transfert de compétences « Aménagement, entretien et gestion de la zone de loisirs et du Lac de la Cavayère ;

Vu la délibération n°01 du 28 Septembre 2012 relative au schéma départemental de coopération intercommunale et la création d'une communauté d'agglomération avec la définition de ses compétences optionnelles,

Considérant que l'art. L. 2122-1-2 du CG3P dispose que:

« L'article [L. 2122-1-1](#) n'est pas applicable :

« 4° [...] lorsque le titre a pour seul objet de prolonger une autorisation existante, sans que sa durée totale ne puisse excéder celle prévue à l'article L. 2122-2 ou que cette prolongation excède la durée nécessaire au dénouement, dans des conditions acceptables notamment d'un point de vue économique, des relations entre l'occupant et l'autorité compétente ».

Considérant que l'article L. 2122-2 du CG3P est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« L'occupation ou l'utilisation du domaine public ne peut être que temporaire.

Lorsque le titre mentionné à l'article L. 2122-1 permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, sa durée est fixée de manière à ne pas restreindre ou limiter la libre concurrence au-delà de ce qui est nécessaire pour assurer l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis, sans pouvoir excéder les limites prévues, le cas échéant, par la loi. »

Pour les besoins de leur activité, les exploitants des activités de « TELESKI NAUTIQUE » et « O2 AVENTURE » ont dû investir dans leur exploitation afin de réparer et améliorer ces dernières. Pour ce faire, des emprunts ont été souscrits. Les exploitants valorisent ainsi la zone de loisirs de la Cavayère en proposant des activités dont les sites sont bien entretenus et proposent au public des activités attractives pour le site dont Carcassonne agglo est gestionnaire.

En conséquence de quoi, il est demandé au Conseil de bien vouloir accorder à ces deux exploitants dans les conditions suivantes : une prolongation de l'autorisation existante sans que la durée totale puisse excéder celle de l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis.

## Décision

---

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

128

DECIDE :

Article 1 : D'accorder aux deux exploitants le droit au renouvellement d'occupation temporaire du domaine public sur le site du lac de la Cavayère dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette décision et notamment les conventions avec les exploitants.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-366-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020

Affichage : 23/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-367

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : Modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

#### Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 104
Nombre de pouvoirs : 16
Date de convocation : 11 décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNE Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMÉZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNE Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie (pouvoir à BUSTOS David), BOUTALEB Nahima (pouvoir à LARROUX Morgane), CHESA Isabelle, BARTHES Any, CARVAJAL Toni (pouvoir à GARINO Alain), DELAUR Gilles, YAGUES Bernard.

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'employeur est tenu de prendre en charge les frais pédagogiques qui se rattachent à la formation suivie au titre du compte personnel de formation.

Ce dispositif bénéficie à l'ensemble des agents publics c'est-à-dire aux fonctionnaires et aux agents contractuels, qu'ils soient de droit public ou privé, recrutés sur un emploi permanent ou non, à temps complet ou non complet.

Le compte personnel de formation mis en œuvre dans ce cadre se substitue au droit individuel à la formation (DIF). Il permet aux agents publics d'acquérir des droits à la formation, au regard du travail accompli, dans la limite de 150 heures, portés à 400 heures pour les agents de catégorie C dépourvus de qualifications. Un crédit d'heures supplémentaires est en outre attribué, dans la limite de 150 heures, à l'agent dont le projet d'évolution professionnelle vise à prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice de ses fonctions.

Les agents peuvent accéder à toute action de formation, hors celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées, ayant pour objet l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle ou le développement de compétences nécessaires à la mise en œuvre de leur projet d'évolution professionnelle.

Certaines formations sont considérées par les textes réglementaires comme prioritaires dans l'utilisation du compte personnel de formation :

- La prévention d'une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions
- La validation des acquis et de l'expérience
- Le bilan de compétences

Le compte personnel de formation peut également être mobilisé en articulation avec le congé de formation professionnelle et être complété si nécessaire par le compte épargne temps.

Monsieur le Président propose de définir les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation comme suit :

- **La prise en charge des frais pédagogiques** se rattachant à la formation suivie au titre du compte personnel de formation est plafonnée à 15 € de l'heure, une enveloppe à hauteur de 5 % du budget prévisionnel de la formation sera prévue au Plan de Formation.
- **Les frais annexes** occasionnés par ces formations ne sont pas pris en charge.
- **Les actions de formation** suivantes seront prioritairement accordées au titre du compte personnel de formation :
  - ✓ la prévention d'une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions,
  - ✓ la validation des acquis et de l'expérience,
  - ✓ le bilan de compétences,
  - ✓ la préparation aux concours et examens professionnels.
- **Les demandes** devront obligatoirement être présentées avant le 30 septembre de l'année N afin d'être examinées dans le cadre de la préparation du plan de formation de l'année N+1.

Elles devront comporter notamment les éléments suivants :

- ✓ la description détaillée du projet d'évolution professionnelle,
- ✓ le programme et la nature de la formation visée,
- ✓ l'organisme de formation sollicité,
- ✓ le nombre d'heures requises,
- ✓ le calendrier,
- ✓ le coût de la formation en faisant apparaître le coût horaire et le coût global.

- **Une commission** composée de Monsieur le Directeur Général des Services ou de Madame la Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Management et Dialogue Social, du responsable hiérarchique direct de l'agent demandeur et d'un représentant de chaque organisation syndicale siégeant au comité technique, se réunira dans le courant du mois d'octobre afin d'examiner les demandes.

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale et complétant la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;

Vu l'ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2014-1717 du 30 décembre 2014 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Système d'information du compte personnel de formation » relatif à la gestion des droits inscrits ou mentionnés au compte personnel de formation ;

Vu le décret n°2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la Fonction Publique et à la formations professionnelle tout au long de la vie ;

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	120	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	120	
Pour :	120	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver les propositions énumérées ci-dessus concernant les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-367-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020

Affichage : 23/12/2020

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo



REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-368

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnelle - Mise à jour avec intégration des corps transitoires équivalents avec la fonction publique territoriale

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 104 Nombre de pouvoirs : 16 Date de convocation : 11 décembre 2020
--

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMÉZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie (pouvoir à BUSTOS David), BOUTALEB Nahima (pouvoir à LARROUX Morgane), CHESA

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Isabelle, BARTHES Any, CARVAJAL Toni (pouvoir à GARINO Alain), DELAUR Gilles, YAGUES Bernard.

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

Monsieur le Président informe les Membres du Conseil Communautaire de la parution du décret n°2020-182 du 27/02/2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale.

Ce dernier procède à la création de corps équivalents transitoires à la fonction publique d'Etat en permettant aux cadres d'emplois non éligibles au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel de pouvoir en bénéficier.

Ainsi pour les cadres d'emplois ayant un corps équivalent mentionné à l'annexe 1 du décret non encore éligible, à la date du 01/03/2020, au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, servi en deux parts, les assemblées délibérantes des collectivités déterminent les plafonds applicables à chacune des deux parts (IFSE et CIA), sans que leur somme dépasse le plafond global des primes octroyées aux agents de l'Etat sur la base des équivalences provisoires établies en annexe 2 du décret n°91-875 du 06/09/1991.

Le RIFSEEP est désormais applicable aux cadres d'emplois suivants :

- Ingénieurs Territoriaux
- Educateurs territoriaux de jeunes enfants
- Psychologues territoriaux
- Sages-femmes territoriales
- Cadres territoriaux de santé paramédicaux
- Puéricultrices territoriales
- Infirmiers territoriaux en soins généraux
- Conseillers territoriaux des APS
- Techniciens territoriaux
- Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux
- Infirmiers territoriaux
- Techniciens paramédicaux
- Auxiliaires de puériculture territoriaux
- Auxiliaires de soins territoriaux
- Directeurs d'Etablissement d'Enseignement Artistique

Le tableau récapitulatif des montants maximum de l'IFSE et du CIA, intégré à la délibération n°2017-434 du 20/12/2017, est ainsi complété :

MONTANTS MAXIMUM DE L'IFSE ET DU CIA				
CADRES D'EMPLOIS	GROUPE DE FONCTIONS	PLAFOND INDIVIDUEL ANNUEL DE L'IFSE (en Euros)	PLAFOND INDIVIDUEL ANNUEL DU CIA (en Euros)	TOTAL PLAFOND IFSE + CIA (en Euros)
INGENIEURS TERRITORIAUX	1	36 210 €	6 390 €	42 600 €
	2	32 130 €	5 670 €	37 800 €
	3	25 500 €	4 500 €	30 000 €
EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS	1	14 000 €	1 680 €	15 680 €
	2	13 500 €	1 620 €	15 120 €
	3	13 000 €	1 560 €	14 560 €
PSYCHOLOGUES	1	25 500 €	4 500 €	30 000 €

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

TERRITORIAUX	2	20 400 €	3 600 €	24 000 €
CADRE TERRITORIAUX DE SANTE PARAMEDICAUX	1	25 500 €	4 500 €	30 000 €
	2	20 400 €	3 600 €	24 000 €
PUERICULTRICES TERRITORIALES	1	25 500 €	4 500 €	30 000 €
	2	20 400 €	3 600 €	24 000 €
INFIRMIERS TERRITORIAUX EN SOINS GENERAUX	1	19 480 €	3 440 €	22 920 €
	2	15 300 €	2 700 €	18 000 €
CONSEILLERS TERRITORIAUX DES APS	1	25 500 €	4 500 €	30 000 €
	2	20 400 €	3 600 €	24 000 €
DIRECTEURS D'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	1	36 210 €	6 390 €	42 600 €
	2	32 130 €	5 670 €	37 800 €
	3	25 500 €	4 500 €	30 000 €
TECHNICIENS TERRITORIAUX	1	17 480 €	2 380 €	19 860 €
	2	16 015 €	2 185 €	18 200 €
	3	14 650 €	1 995 €	16 645 €
MONITEURS EDUCATEURS ET INTERVENANTS FAMILIAUX	1	9 000 €	1 230 €	10 230 €
	2	8 010 €	1 090 €	9 100 €
INFIRMIERS TERRITORIAUX	1	9 000 €	1 230 €	10 230 €
	2	8 010 €	1 090 €	9 100 €
TECHNICIENS PARAMEDICAUX	1	9 000 €	1 230 €	10 230 €
	2	8 010 €	1 090 €	9 100 €
AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX	1	11 340 €	1 260 €	12 600 €
	2	10 800 €	1 200 €	12 080 €
AUXILIAIRES DE SOINS TERRITORIAUX	1	11 340 €	1 260 €	12 600 €
	2	10 800 €	1 200 €	12 000 €

134

### Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu le décret n°91-875 du 06/09/1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu le décret n°2020-182 du 27/02/2020 (JO du 29/02/2020) relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale.

Vu la délibération n°2017-434 du 20/12/2017 de mise en place du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	120	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	120	
Pour :	120	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : De permettre l'actualisation du RIFSEEP pour les nouveaux cadres d'emplois ci-dessus mentionnés à effet du 1er octobre 2020.

Article 2 : D'autoriser le versement à ces cadres d'emplois de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions, d'Expertise et de l'Engagement Professionnel (IFSE) ainsi que du Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées par le décret n°2020-182 du 27/02/2020.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

**135**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-368-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020

Affichage : 23/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-369

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : Formation des élus

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 104
Nombre de pouvoirs : 16
Date de convocation : 11 décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNE Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMEZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNE Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie (pouvoir à BUSTOS David), BOUTALEB Nahima (pouvoir à LARROUX Morgane), CHESA Isabelle, BARTHES Any, CARVAJAL Toni (pouvoir à GARINO Alain), DELAUR Gilles, YAGUES Bernard.

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

Suite au renouvellement du mandat, il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur les crédits de formation des élus.

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le Conseil Communautaire doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les crédits ouverts à ce titre.

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la communauté d'agglomération à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé par le ministre de l'Intérieur.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la communauté d'agglomération, sans pouvoir excéder 20 % de ce même montant.

Les frais de formation comprennent :

- Les frais de déplacement : frais de transport, de restauration et d'hébergement,
- Les frais pédagogiques,
- La compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus, justifiée par l'élu et plafonnée à l'équivalent de 18 jours, par élu et pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure. Elle est de même nature que l'indemnité de fonction et est donc soumise à CSG et à CRDS.

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	120	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	120	
Pour :	120	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'inscrire au budget principal une enveloppe annuelle dédiée à la formation des élus communautaires d'un montant maximum de 17 400 €.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à mandater les dépenses de frais de formation telles que définies ci-dessus.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer avec les organismes de formation agréés les conventions préalablement à toute action de formation.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-369-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020  
Affichage : 23/12/2020

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-370

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : Tableau indicatif des emplois au 31 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

#### Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 104
Nombre de pouvoirs : 16
Date de convocation : 11 décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNE Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMEZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNE Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie (pouvoir à BUSTOS David), BOUTALEB Nahima (pouvoir à LARROUX Morgane), CHESA Isabelle, BARTHES Any, CARVAJAL Toni (pouvoir à GARINO Alain), DELAUR Gilles, YAGUES Bernard.

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de Carcassonne Agglo à compter du 31 décembre 2020.

Les modifications apportées prennent en compte :

- les ouvertures de poste correspondant aux propositions d'avancements de grade et de promotions internes présentées aux Commissions Administratives Paritaires de Catégories A, B et C placées auprès du Centre de Gestion qui prendront effet au cours de l'année 2021,
- les nominations suite à des réussites à concours et/ou examens professionnels,

Les postes laissés vacants suite à ces nominations seront supprimés.

En outre, il convient également d'actualiser le tableau en fonction

- des besoins des services,
- des changements de quotité de temps de travail,
- des nominations suite à réussite à concours ou examen professionnel,
- des mouvements de personnel (entrées et sorties).

## Tableau indicatif des emplois de Carcassonne Agglo au 31 décembre 2020

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>				
-------------------------	--	--	--	--

<b>EMPLOIS PERMANENTS - EMPLOIS ADMINISTRATIFS DE DIRECTION</b>				
<b>GRADE</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>POSTES BUDGETAIRES</b>	<b>POSTES POURVUS</b>	<b>POSTES POURVUS EN ETP</b>
<b>Directeur Général des Services de 80 000 à 150 000 Habitants</b>	<b>A</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>
<b>Directeur Général des Services Techniques de 80 000 à 150 000 Habitants</b>	<b>A</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>
<b>Directeur Général Adjoint des Services de 40 000 à 150 000 Habitants</b>	<b>A</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>5,00</b>
<b>Total des Emplois Administratifs de Direction</b>		<b>8</b>	<b>7</b>	<b>7,00</b>

<b>EMPLOIS PERMANENTS - FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
<b>GRADE</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>POSTES BUDGETAIRES</b>	<b>POSTES POURVUS</b>	<b>POSTES POURVUS EN ETP</b>
<b>Administrateur Général</b>	<b>A</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

140

Attaché Territorial Hors Classe	A	3	1	1,00
Directeur Territorial	A	1	1	1,00
Attaché Territorial Principal	A	18	11	10,80
Attaché Territorial	A	28	21	20,50
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	B	15	12	11,90
Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	B	15	14	13,90
Rédacteur Territorial	B	13	6	5,80
Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	C	40	30	28,60
Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	C	33	29	28,20
Adjoint Administratif	C	25	19	18,20
<b>Total des Emplois Permanents Filière Administrative</b>		<b>192</b>	<b>144</b>	<b>139,90</b>

EMPLOIS NON PERMANENTS - FILIERE ADMINISTRATIVE				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Attaché Territorial	A	4	1	1,00
Rédacteur Territorial	B	4	2	2,00
Adjoint Administratif	C	8	4	2,30
<b>Total des Emplois Non Permanents Filière Administrative</b>		<b>16</b>	<b>7</b>	<b>5,30</b>

EMPLOIS PERMANENTS - FILIERE SOCIALE Secteur Social				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Assistant Socio-Educatif de 2 <sup>ème</sup> Classe	A	2	1	1,00
Agent Social en TNC 80%	C	1	0	0,00

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

<b>Total des Emplois Permanents Filière Sociale Secteur Social</b>		<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>
--	--	----------	----------	-------------

**141**

<b>EMPLOIS NON PERMANENTS - FILIERE SOCIALE Secteur Social</b>				
<b>GRADE</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>POSTES BUDGETAIRE S</b>	<b>POSTES POURVUS</b>	<b>POSTES POURVUS EN ETP</b>
<b>Assistant Socio-Educatif de 2ème Classe</b>	<b>A</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des Emplois Non Permanents Filière Sociale Secteur -Social</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>

<b>EMPLOIS PERMANENTS - FILIERE TECHNIQUE</b>				
<b>GRADE</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>POSTES BUDGETAIRE S</b>	<b>POSTES POURVUS</b>	<b>POSTES POURVUS EN ETP</b>
<b>Ingénieur Général</b>	<b>A</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
<b>Ingénieur en Chef Hors Classe</b>	<b>A</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
<b>Ingénieur Principal</b>	<b>A</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2,00</b>
<b>Ingénieur</b>	<b>A</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5,00</b>
<b>Technicien Principal de 1ère Classe</b>	<b>B</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>5,00</b>
<b>Technicien Principal de 2ème Classe</b>	<b>B</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2,90</b>
<b>Technicien</b>	<b>B</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>1,90</b>
<b>Agent de Maîtrise Principal</b>	<b>C</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>11,00</b>
<b>Agent de Maîtrise</b>	<b>C</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>4,90</b>
<b>Adjoint Technique Principal de 1ère Classe</b>	<b>C</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>17,90</b>
<b>Adjoint Technique Principal de 2ème Classe</b>	<b>C</b>	<b>35</b>	<b>32</b>	<b>32,00</b>
<b>Adjoint Technique Principal de 2ème Classe en TNC 80%</b>	<b>C</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0,80</b>
<b>Adjoint Technique</b>	<b>C</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>18,00</b>

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Adjoint Technique en TNC 90%	C	1	1	0,90
Adjoint Technique en TNC 87,50%	C	1	0	0,00
Adjoint Technique en TNC 80%	C	1	1	0,80
Adjoint Technique en TNC 70%	C	1	1	0,70
Adjoint Technique en TNC 57,14%	C	1	1	0,57
Adjoint Technique en TNC 50%	C	1	1	0,50
Adjoint Technique en TNC 51,43%	C	1	1	0,51
<b>Total des Emplois Permanents Filière Technique</b>		<b>149</b>	<b>108</b>	<b>105,38</b>

142

EMPLOIS NON PERMANENTS - FILIERE TECHNIQUE				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRE S	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Ingénieur	A	4	0	0
Technicien	B	4	1	1,00
Adjoint Technique	C	10	6	6,00
Adjoint Technique en TNC 80%	C	1	1	0,80
Adjoint Technique en TNC 77,14%	C	2	0	0,00
<b>Total des Emplois Non Permanents Filière Technique</b>		<b>21</b>	<b>8</b>	<b>7,80</b>

EMPLOIS PERMANENTS - FILIERE CULTURELLE				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRE S	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Conservateur en Chef des Bibliothèques	A	1	1	1,00
Bibliothécaire Principal	A	1	0	0,00
Bibliothécaire	A	6	2	1,70

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Attaché de Conservation du Patrimoine	A	1	1	1,00
Directeur d'Etablissement d'Enseignement Artistique de Catégorie 2	A	1	1	1,00
Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe	A	11	9	7,00
Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe TNC 50%	A	1	0	0,00
Professeur d'Enseignement Artistique Classe Normale	A	11	6	8,00
Professeur d'Enseignement Artistique Classe Normale en TNC 93,75%	A	1	0	0,00
Professeur d'Enseignement Artistique Classe Normale en TNC 62,50%	A	1	0	0,00
Professeur d'Enseignement Artistique Classe Normale en TNC 43,75%	A	1	1	0,43
Professeur d'Enseignement Artistique Classe Normale en TNC 31,25%	A	1	0	0,00
Assistant de Conservation Principal de 1ère Classe	B	4	3	2,80
Assistant de Conservation Principal de 2ème Classe	B	6	4	3,80
Assistant de Conservation	B	3	3	2,60
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1ère Classe	B	25	20	19,60
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1ère Classe en TNC 60%	B	1	1	0,60
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1ère Classe en TNC 50%	B	1	0	0
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème Classe	B	15	13	12,60
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème Classe en TNC 65%	B	1	0	0,00
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème Classe en TNC 50%	B	1	0	0
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème Classe en TNC 45%	B	1	1	0,45
Assistant d'Enseignement Artistique	B	1	1	1,00
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère Classe	C	4	3	3,00
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème Classe	C	7	6	5,40

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Adjoint du Patrimoine	C	5	4	3,90
<b>Total des Emplois Permanents Filière Culturelle</b>		<b>112</b>	<b>80</b>	<b>75,88</b>

144

EMPLOIS NON PERMANENTS - FILIERE CULTURELLE				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRE S	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Bibliothécaire	A	1	0	0
Professeur d'Enseignement Artistique Classe Normale	A	4	1	0,62
Assistant de Conservation Principal de 2ème Classe	B	3	0	0
Assistant de Conservation	B	3	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème Classe	B	4	0	0,00
Assistant d'Enseignement Artistique	B	4	0	0,00
Adjoint du Patrimoine	C	5	2	1,80
<b>Total des Emplois Non Permanents Filière Culturelle</b>		<b>24</b>	<b>4</b>	<b>3,42</b>

EMPLOIS PERMANENTS - FILIERE ANIMATION				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRE S	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Animateur Principal de 1ère Classe	B	3	3	3,00
Animateur Principal de 2ème Classe	B	4	2	2,00
Animateur Territorial	B	7	5	4,90
Adjoint d'Animation Principal de 1ère Classe	C	1	0	0,00
Adjoint d'Animation Principal de 2ème Classe	C	4	4	4,00
Adjoint d'Animation	C	1	1	1,00
<b>Total des Emplois Permanents Filière Animation</b>		<b>20</b>	<b>15</b>	<b>14,90</b>

EMPLOIS NON PERMANENTS - FILIERE ANIMATION				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRE S	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Adjoint d'Animation	C	4	0	0,00
<b>Total des Emplois Non Permanents Filière Animation</b>		<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>

145

EMPLOIS PERMANENTS - FILIERE SPORTIVE				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Conseiller des Activités Physiques et Sportives	A	1	0	0
Educateur des Activités Physiques et Sportives Principal de 1ère Classe	B	2	2	2,00
Educateur des Activités Physiques et Sportives Principal de 2ème Classe	B	0	0	0,00
Educateur des Activités Physiques et Sportives	B	1	0	0,00
<b>Total des Emplois Permanents Filière Sportive</b>		<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2,00</b>

EMPLOIS NON PERMANENTS - FILIERE SPORTIVE				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Educateur des Activités Physiques et Sportives Principal de 2ème Classe	B	1	1	1,00
Educateur des Activités Physiques et Sportives	B	1	0	0,00
<b>Total des Emplois Non Permanents Filière Sportive</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>

EMPLOIS NON PERMANENTS - EMPLOIS DE CABINET			
EMPLOIS	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Directeur de Cabinet	1	1	1,00
Chef de Cabinet	1	1	1,00
Collaborateur de Cabinet	1	1	1,00
<b>Total des Emplois Non Permanents Emplois de cabinet</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3,00</b>

EMPLOIS NON PERMANENTS - EMPLOIS AIDES / APPRENTIS
--

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

146

GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
CAE-CUI / Parcours Emploi Compétence		5	1	1,00
Apprentis		2	0	0,00
<b>Total des Emplois Non Permanents Emplois Aidés</b>		<b>7</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>

TOTAUX	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
TOTAL DES EMPLOIS ADMINISTRATIFS DE DIRECTION	8	7	7,00
TOTAL DES EMPLOIS PERMANENTS	480	350	339,06
TOTAL DES EMPLOIS NON PERMANENTS	68	20	17,52
TOTAL DES EMPLOIS DE CABINET	3	3	3,00
TOTAL DES EMPLOIS AIDES	7	1	1,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>566</b>	<b>381</b>	<b>367,58</b>

## BUDGET EAU POTABLE

### EMPLOIS PERMANENTS - FILIERE ADMINISTRATIVE

GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	B	2	1	1,00
Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	B	2	2	2,00
Rédacteur Territorial	B	1	0	0,00
Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	C	2	2	2,00
Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	C	1	0	0,00
<b>Total des Emplois Permanents Filière Administrative</b>		<b>8</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

EMPLOIS NON PERMANENTS - FILIERE ADMINISTRATIVE				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Rédacteur Territorial	B	1	1	1,00
Adjoint Administratif	C	1	0	0,00
<b>Total des Emplois Non Permanents Filière Administrative</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>

EMPLOIS PERMANENTS - FILIERE TECHNIQUE				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Ingénieur Principal	A	4	2	2,00
Ingénieur	A	5	4	3,80
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1	1	1,00
Technicien Principal de 2ème Classe	B	1	0	0,00
Technicien	B	1	0	0,00
Agent de Maîtrise Principal	C	9	8	8,00
Agent de Maîtrise	C	2	1	1,00
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	C	2	1	1,00
Adjoint Technique	C	3	3	3,00
<b>Total des Emplois Permanents Filière Technique</b>		<b>28</b>	<b>20</b>	<b>19,80</b>

EMPLOIS NON PERMANENTS - FILIERE TECHNIQUE				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Ingénieur	A	2	0	0,00
Technicien	B	2	0	0,00
Adjoint Technique	C	2	0	0,00
<b>Total des Emplois Non Permanents Filière Technique</b>		<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>



TOTAUX	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
TOTAL DES EMPLOIS PERMANENTS	36	25	24,80
TOTAL DES EMPLOIS NON PERMANENTS	8	1	1,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>44</b>	<b>26</b>	<b>25,80</b>

**BUDGET ENVIRONNEMENT**

EMPLOIS PERMANENTS - FILIERE ADMINISTRATIVE				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Attaché Territorial Principal	A	1	1	1,00
<b>Total des Emplois Permanents Filière Administrative</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>

EMPLOIS PERMANENTS - FILIERE ANIMATION				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Animateur	B	1	1	1,00
<b>Total des Emplois Permanents Filière Administrative</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>

EMPLOIS PERMANENTS - FILIERE TECHNIQUE				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Ingénieur Hors Classe	A	1	1	1,00
Ingénieur	A	1	0	0,00
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1	1	1,00
Technicien	B	1	0	0,00

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

149

Agent de Maîtrise Principal	C	1	1	1,00
Agent de Maîtrise	C	4	0	0,00
Adjoint Technique Principal de 1ère Classe	C	10	8	8,00
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	C	7	5	5,00
Adjoint Technique	C	3	2	1,80
<b>Total des Emplois Permanents Filière Technique</b>		<b>29,00</b>	<b>18,00</b>	<b>17,80</b>

EMPLOIS NON PERMANENTS - FILIERE TECHNIQUE				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Adjoint Technique	C	2	0	0,00
<b>Total des Emplois Non Permanents Filière Technique</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>

TOTAUX	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
TOTAL DES EMPLOIS PERMANENTS	31	20	19,80
TOTAL DES EMPLOIS NON PERMANENTS	2	0	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>33</b>	<b>20</b>	<b>19,80</b>

<b>BUDGET RTCA</b>
--------------------

EMPLOIS PERMANENTS - FILIERE ADMINISTRATIVE				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Attaché Territorial	A	1	1	0,80
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1	1	1,00
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	C	1	0	0,00
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	C	2	0	0,00

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Adjoint Administratif	C	1	0	0,00
<b>Total des Emplois Permanents Filière Administrative</b>		<b>6</b>	<b>2</b>	<b>1,80</b>

150

EMPLOIS NON PERMANENTS - FILIERE ADMINISTRATIVE				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Attaché Territorial	A	1	0	0,80
<b>Total des Emplois Permanents Filière Administrative</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0,80</b>

EMPLOIS PERMANENTS - FILIERE TECHNIQUE				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Ingénieur en Chef Hors Classe	A	1	0	0,00
Ingénieur en Chef	A	1	1	1,00
Ingénieur	A	1	0	0,00
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1	1	0,80
Technicien Principal de 2ème Classe	B	1	0	0,00
Technicien	B	2	0	0,00
Agent de Maîtrise Principal	C	2	0	0,00
Agent de Maîtrise	C	18	12	12,00
Adjoint Technique Principal de 1ère Classe	C	9	7	7,00
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	C	2	0	0,00
Adjoint Technique	C	1	1	1,00
<b>Total des Emplois Permanents Filière Technique</b>		<b>39</b>	<b>22</b>	<b>21,80</b>

TOTAUX	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
<b>TOTAL DES EMPLOIS PERMANENTS</b>	<b>45</b>	<b>24</b>	<b>23,60</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS NON PERMANENTS</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0,80</b>

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>46</b>	<b>24</b>	<b>24,40</b>
----------------------	-----------	-----------	--------------

**151**

<b>TOTAUX</b>	<b>POSTES BUDGETAIRES</b>	<b>POSTES POURVUS</b>	<b>POSTES POURVUS EN ETP</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS ADMINISTRATIFS DE DIRECTION</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>7,00</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS PERMANENTS</b>	<b>592</b>	<b>419</b>	<b>407,26</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS NON PERMANENTS</b>	<b>79</b>	<b>21</b>	<b>18,71</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS DE CABINET</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3,00</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS AIDES</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>689</b>	<b>451</b>	<b>436,97</b>

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 1er décembre 2020,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	120	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	120	
Pour :	120	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la création du tableau des effectifs à compter du 31 décembre 2020.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-370-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020  
Affichage : 23/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-371

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : Transformation d'un emploi permanent à temps complet  
modification de la durée du temps de travail

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128  
Nombre de conseillers présents : 104  
Nombre de pouvoirs : 16  
Date de convocation : 11 décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMÉZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie (pouvoir à BUSTOS David), BOUTALEB Nahima (pouvoir à LARROUX Morgane), CHESA

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Isabelle, BARTHES Any, CARVAJAL Toni (pouvoir à GARINO Alain), DELAUR Gilles, YAGUES Bernard.

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

Il est rappelé aux membres du Conseil Communautaire qu'une modification de la durée hebdomadaire de travail des emplois permanents à Temps Complet (TC) en emploi à temps non complet peut être effectuée dans le respect des procédures réglementaires.

Suite à la demande d'un agent à temps complet appartenant au cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique au sein de la Direction du Conservatoire qui sollicite une baisse de sa quotité de temps de travail de 16/16<sup>ème</sup> à 8/16<sup>ème</sup> (en vue d'être recruté par une autre collectivité sur l'autre 8/16<sup>ème</sup>) et considérant que les besoins du service permettent cette baisse de quotité, il s'agit :

- D'un poste initialement à Temps Complet qui ferait l'objet d'une diminution de la durée du temps de travail de 16H à 8H hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette modification du nombre d'heures engendre une suppression du poste et la création d'un nouveau poste sur la base d'un Temps Non Complet.

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'article 97 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007,

Vu le décret n°2006-1596 du 13 décembre 2006 modifiant le décret 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	120	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	120	
Pour :	120	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'autoriser la suppression de ce poste à Temps Complet du Tableau des Effectifs (à laquelle il sera procédé à la date concomitante de recrutement par l'autre collectivité) et la création d'un nouveau poste à temps non complet, à compter du 1er janvier 2021.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-371-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020  
Affichage : 23/12/2020

Signé et certifié électroniquement

Par Régis BANQUET

Président de Carcassonne Agglo

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-372

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : Recrutements d'agents contractuels pour l'année 2021

- Besoins liés à un Accroissement Temporaire d'Activité – Art. 3-I-1°
- Besoins liés à un Accroissement Saisonnier d'Activité – Art. 3-I-2°
- Remplacement temporaire d'agent sur un emploi permanent – Art. 3-1
- Vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaires – Art. 3-2
- Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires – Art. 3-3-1°
- Emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi – Art. 3-3-2°

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128  
Nombre de conseillers présents : 104  
Nombre de pouvoirs : 16  
Date de convocation : 11 décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNE Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZOCCARATO Michel.

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

155

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMEZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie (pouvoir à BUSTOS David), BOUTALEB Nahima (pouvoir à LARROUX Morgane), CHESA Isabelle, BARTHES Any, CARVAJAL Toni (pouvoir à GARINO Alain), DELAUR Gilles, YAGUES Bernard.

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

### Exposé

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que compte tenu de la variété des compétences exercées en lieu et place des 83 Communes membres, il est nécessaire de pouvoir être toujours en mesure d'assurer la continuité du service public et/ou de faire face aux nouvelles missions qui pourraient émerger dans les domaines précités, en ayant recours à des agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale, notamment dans les domaines :

- du Développement Economique,
- de l'Aménagement de l'Espace Communautaire,
- de la Politique de la Ville
- de l'Equilibre Social de l'Habitat,
- de la Voirie d'Intérêt Communautaire,
- de la Construction, l'Aménagement, l'Entretien d'Equipements Culturels, Sportifs et de Loisirs d'Intérêt Communautaire,
- de l'Eau et Assainissement,
- de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- de la Ruralité, de la Viticulture de de l'Agriculture,
- du Développement touristique
- des Nouvelles Technologies de l'Information et des Communications,
- des Ressources Humaines,
- des Finances
- de la Prévention des Inondations et des Risques Majeurs,
- de la Mise en Valeur des Espaces Naturels,
- de la Culture et du Sport.

### ✓ **AGENTS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE**

Pour les services qui interviendront dans les domaines précités, Carcassonne Agglo pourrait être amenée à procéder à des recrutements d'agents contractuels susceptibles de pourvoir au remplacement d'agents titulaires en congé de maladie ou de maternité, de faire face à une surcharge de travail ou pour répondre à l'exécution d'une mission nouvelle.

Ces agents seront recrutés par contrats à durée déterminée conformément aux articles de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, sus énoncés, **sur la base des grilles indiciaires des grades de la Filière Administrative ou Technique, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

En fonction du besoin et du niveau du poste occupé, les recrutements pourront avoir lieu sur les grades suivants :

- **Dans la Filière Administrative :**
  - Attaché Territorial,
  - Rédacteur Territorial,



➤ Adjoint Administratif Territorial.

• **Dans la Filière Technique :**

- Ingénieur Territorial,
- Technicien Territorial,
- Adjoint Technique Territorial.

✓ **PÔLE CITOYENNETE**

○ **DEPARTEMENT CULTURE ET SPORT**

▪ **DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

Afin de contribuer au bon fonctionnement de **La Fabrique des Arts**, il peut être nécessaire, afin d'assurer la continuité du service public lors d'absences du personnel pour congé de maladie ou de maternité, de faire appel aux services d'agents contractuels à temps complet ou non complet, suivant la durée du temps de travail effectuée par l'agent à remplacer.

Concernant la **Direction du Conservatoire et l'Ecole des Beaux-Arts**, ces agents, pourront être recrutés sur des grades des cadres d'emplois **des Professeurs d'Enseignement Artistique ou d'Assistants d'Enseignement Artistique, rémunérés sur la base des grilles indiciaires correspondantes au grade de recrutement, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

Ces agents seront recrutés par contrats à durée déterminée conformément aux articles de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, sus énoncés.

▪ **DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE**

Afin d'assurer le bon fonctionnement du réseau de **Lecture Publique** de Carcassonne Agglo qui se compose de huit médiathèques qui vous ouvrent leurs portes en plusieurs lieux du territoire, il peut être nécessaire, afin d'assurer la continuité du service public lors d'absences du personnel pour congé de maladie ou de maternité, de faire appel aux services d'agents contractuels à temps complet ou non complet, suivant la durée du temps de travail effectuée par l'agent à remplacer.

Ces agents pourront être recrutés sur des grades des cadres d'emplois **des Bibliothécaires, d'Assistants de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques, d'Adjoint du Patrimoine, rémunérés sur la base des grilles indiciaires correspondantes au grade de recrutement, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

Ces agents seront recrutés par contrats à durée déterminée conformément aux articles de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, sus énoncés.

✓ **PÔLE CITOYENNETE**

○ **DEPARTEMENT COHESION SOCIALE**

▪ **DIRECTION POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION, EMPLOYABILITE**

Afin d'en assurer le bon fonctionnement, il peut être nécessaire, de procéder au recrutement **d'Assistants Socio-éducatif** titulaires des Diplômes d'Etat d'Assistante Sociale ou de Conseillère en Economie Sociale ou Familiale afin d'assurer la continuité du service public lors d'absences du personnel pour congé de maladie ou de maternité.

Ces agents pourront être recrutés sur la base d'un temps complet ou non complet, suivant la durée du temps de travail effectuée par l'agent à remplacer ou du poste à pourvoir, sur le grade **d'Assistants Socio-éducatif, rémunérés sur la base de la grille indiciaire correspondante, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

Ces agents seront recrutés par contrats à durée déterminée conformément aux articles de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, sus énoncés.

✓ **PÔLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT**

○ **DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET MOBILITES**

▪ **SERVICE EQUIPEMENTS AQUATIQUES**

Afin de contribuer au bon fonctionnement, il peut être nécessaire, de procéder au recrutement d'agents contractuels pour assurer la continuité du service public lors d'absences du personnel pour congé de maladie ou de maternité.

Ces agents pourront être recrutés sur la base d'un temps complet ou non complet, suivant la durée du temps de travail effectuée par l'agent à remplacer ou du poste à pourvoir, sur un grade du cadre d'emplois des **Educateurs des Activités Physiques et Sportives,**

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

**rémunérés sur la base des grilles indiciaires correspondantes au grade de recrutement, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

Ces agents seront recrutés par contrats à durée déterminée conformément aux articles de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, sus énoncés.

157

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 portant lutte contre la précarité, notamment ses articles 3-I-1°, 3-I-2°, 3-1, 3-2 et articles 3-3,1°, 3-3,2°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°16 en date du 15 janvier 2013, relative au régime indemnitaire pour l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2013 des dispositions réglementaires,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	120	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	120	
Pour :	120	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Président à procéder à ces recrutements temporaires d'agents contractuels en cas de besoins liés à l'activité particulière de Carcassonne Agglo, durant l'année 2021.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-372-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020

Affichage : 23/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-373

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : Avancements de grade :  
Détermination du ratio « promus/promouvables » pour l'année 2021

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128  
Nombre de conseillers présents : 104  
Nombre de pouvoirs : 16  
Date de convocation : 11 décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMÉZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie (pouvoir à BUSTOS David), BOUTALEB Nahima (pouvoir à LARROUX Morgane), CHESA

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Isabelle, BARTHES Any, CARVAJAL Toni (pouvoir à GARINO Alain), DELAUR Gilles, YAGUES Bernard.

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que dans le cadre des avancements de grade dont peuvent bénéficier les agents de notre établissement et conformément à l'article 35 de la loi du 19 février 2007 modifiant l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 qui stipule que : « *Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de la police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps, est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique.* »

Ce dispositif de ratios « Promus / Promouvables » laisse aux Collectivités Locales, pour chacun des grades des catégories A, B et C pour lesquels elles disposent de fonctionnaires, le soin de fixer le ratio par délibération de l'organe délibérant après avis du Comité Technique.

Par ailleurs, il faut rappeler que le ratio d'avancement de grade demeure un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus et que les décisions individuelles d'avancement de grade restent de la compétence de l'autorité territoriale.

L'Assemblée délibérante fixera le taux de promouvables en pourcentage qui doit être compris entre 0 et 100, et déterminera, pour l'établissement, les possibilités d'avancement dans l'ordre du tableau d'avancement.

***Nombre de fonctionnaires remplissant à titre personnel  
Les conditions d'avancements de grade au 31/12/2020***

***X***

***Taux fixé par l'assemblée délibérante***

***=***

***Nombre de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade.***

### **Exemple :**

**Taux fixé par l'Assemblée Délibérante pour l'avancement dans le grade d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe égal à 50%.**

**Nombre d'Adjoint Administratifs Principaux de 2<sup>ème</sup> classe remplissant les conditions d'avancement au 31/12/2019 : 4**

**Nombre possible de promouvables : 4 x 50% = 2**

***Seuls les deux premiers agents sur le tableau d'avancement pourront être retenus.***

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	120	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	120	
Pour :	120	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : De fixer librement les ratios d'avancement pour chacun des grades concernés, fixés ainsi qu'il suit par le Comité Technique dans sa séance du 1er décembre 2020 :

*Ratios proposés pour 2021 :*

RATIO PROMUS / PROMOUVABLES			
ANNEE 2021			
Grade	Nombre d'agents remplissant les conditions	Nombre d'agents proposés	Ratio promus/ promouvables
CATEGORIE A			
ATTACHE PRINCIPAL	4	0	0
INGENIEUR GENERAL	1	1	100%
INGENIEUR PRINCIPAL	3	0	0
PROF ENS ART HORS CLASSE	2	1	50%
CATEGORIE B			
ANIMATEUR PRINCIPAL 1 <sup>ère</sup> CLASSE	2	1	50%
TECHNICIEN PRINCIPAL 1 <sup>ère</sup> CLASSE	1	1	100%
ASSIST ENS ART PRINCIP 1 <sup>ère</sup> CLASSE	3	1	34%
ASSIST CONSERV PRINCP 1 <sup>ère</sup> CLASSE	2	0	0
ASSIST CONSERV PRINCIP 2 <sup>ème</sup> CLASSE	1	1	100%
CATEGORIE C			
ADJ ADMINIST PRINCIPAL 1 <sup>°</sup> CLASSE	9	9	100%
ADJ ADMINIST PRINCIPAL 2 <sup>°</sup> CLASSE	6	6	100%
ADJ PATRIMOINE PRINCIP 2 <sup>°</sup> CL	2	2	100%
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	6	6	100%
ADJ TECHNIQUE PRINCIPAL 1 <sup>°</sup> CL	8	8	100%
ADJ TECHNIQUE PRINCIPAL 2 <sup>°</sup> CL	7	7	100%
ADJ ANIMATION PRINCIPAL 1 <sup>°</sup> CL	1	1	100%
TOTAL	58	45	78%

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 2 : D'entériner, par voie de délibération, les ratios fixés en Comité Technique et qui nous permettrons de promouvoir les agents de l'établissement bénéficiant d'un avancement de grade à compter du 1er janvier 2021.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

**161**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-373-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020

Affichage : 23/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

162

DELIBERATION N° 2020-374

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : Vente de parcelles sur la Zone du Cayrol à Alzonne

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

#### Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 104
Nombre de pouvoirs : 16
Date de convocation : 11 décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNE Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMÉZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNE Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie (pouvoir à BUSTOS David), BOUTALEB Nahima (pouvoir à LARROUX Morgane), CHESA Isabelle, BARTHES Any, CARVAJAL Toni (pouvoir à GARINO Alain), DELAUR Gilles, YAGUES Bernard.

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

La Fédération Française de Rugby à XIII (*FFR XIII*), porte le projet d'implantation de son futur centre national d'entraînement sur le territoire de la commune d'Alzonne, sur deux parcelles, appartenant à la commune d'Alzonne pour une partie et à la communauté d'agglomération de Carcassonne Agglo pour l'autre partie. Ce nouveau centre d'entraînement sportif doit permettre le développement de l'activité, avec la création d'un terrain de rugby synthétique, l'accueil de classe d'étudiants en Sport Etudes, la réalisation d'un gymnase et ses vestiaires et d'un espace de remise en forme ainsi qu'un réfectoire.

La FFR XIII a formulé une proposition d'achat de parcelles appartenant à Carcassonne Agglo.

Il s'agit des parcelles provisoirement cadastrées section ZB n°E et n°G située au lieudit « Le Cayrol » sur la Commune d'Alzonne, zone d'activité appartenant à Carcassonne agglo.

Cette acquisition s'effectuera pour la somme de 120 000 € HT. Le prix du m<sup>2</sup> est fixé à 6€ HT du fait de la non viabilisation des parcelles, le total de l'acquisition portant sur une superficie de 20 000m<sup>2</sup>.

Les montants de cette transaction seront réglés à la signature des actes authentiques de vente.

Les frais d'actes et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	120	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	120	
Pour :	120	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le principe de cession au profit de la FFR XIII.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents, actes ainsi qu'à engager toutes les procédures nécessaires à la cession desdites parcelles aux charges et conditions habituelles en pareille matière et selon les conditions susmentionnées, les frais inhérents à ladite vente étant à la charge de l'acquéreur.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-374-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020  
Affichage : 23/12/2020



REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-375

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : Evolution du dispositif de relance fonds « L'OCCAL »

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

## Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 103 Nombre de pouvoirs : 16 Date de convocation : 11 décembre 2020
--

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNE Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMEZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNE Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie (pouvoir à BUSTOS David), BOUTALEB Nahima (pouvoir à LARROUX Morgane), CHESA Isabelle, BARTHES Any, CARVAJAL Toni (pouvoir à GARINO Alain), DELAUR Gilles, YAGUES Bernard, SAÏSSET Jean-François.

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

Pour soutenir les entreprises des secteurs les plus fragilisés par la crise sanitaire de la COVID-19, la Région, chef de file en matière de développement économique, a créé, au mois de mai 2020, le fonds « L'OCCAL », en partenariat avec les Départements, la Banque des Territoire et les EPCI d'Occitanie.

Ainsi, par délibération en date du 12 juin 2020, Carcassonne Agglo a approuvé l'adhésion à ce dispositif par une contribution de 709 038 € soit 6 € par habitant. Un conventionnement a été mis en place avec la Région conformément à l'article L.1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour rappel, le fonds « L'OCCAL » intervient en soutien aux entreprises pour les accompagner dans la relance de leur activité à travers deux types d'intervention :

- Des aides à la trésorerie sous forme d'avance remboursable avec un différé de remboursement,
- Des subventions d'investissement.

Au-delà de son effet levier considérable, ce fonds incarne la mise en place d'une action coordonnée, pertinente et efficace, en faveur de la préservation du tissu économique.

La convention initiale prévoit qu'avec l'accord des partenaires, les modalités et critères d'intervention (montant des plafonds, bénéficiaires, type d'investissement) peuvent être modifiés et évoluer, si nécessaire, au fur et à mesure de la crise sanitaire et économique.

Au regard de la poursuite de la crise sanitaire et de ses effets sur l'économie, il est proposé une évolution du dispositif afin de s'adapter aux besoins des professionnels dans le but de préserver les entreprises et l'emploi. Initialement destiné au tourisme, au petit commerce et à l'artisanat de proximité, le fonds va ainsi s'ouvrir à d'autres secteurs d'activités tels que les guides-conférenciers professionnels, les activités de transports à des fins touristiques, le secteur de la culture et de l'événementiel ou bien encore les associations et professions libérales relevant de secteurs éligibles à « L'OCCAL ».

Il est également proposé la mise en place d'un plafond unique de 25 k€ pour les avances remboursables et de 23k€ pour les subventions ainsi qu'un déplafonnement possible du montant des aides attribuées pour les secteurs les plus en difficulté sur décision du Comité départemental d'engagement.

Au vu des fermetures administratives des commerces de ce mois de novembre 2020, la Région met en place un volet 3 du fonds L'OCCAL intitulé « L'OCCAL-Loyers » et dont l'objectif est d'aider les commerces (jusqu'à 10 salariés) ayant un local commercial ouvert au public et les cinémas indépendants, qui subissent une fermeture administrative en application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, en complément des aides de l'Etat (Chômage partiel, Fonds de Solidarité Nationale...). Cette aide est plafonnée à 1 000 €.

Par ailleurs, le fonds « L'OCCAL » est renouvelable, par tacite reconduction, à partir du 1<sup>er</sup> novembre, dans la limite de l'enveloppe budgétaire de chaque territoire. Il ne sera pas demandé d'abondement supplémentaire de la part de la Région. Ce programme reste géré par des comités d'engagement organisés à l'échelle départementale, associant Région, Département, EPCI et chambres consulaires. Les comités d'engagement disposeront d'un pouvoir de dérogation pour les secteurs et entreprises les plus en difficultés.

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Sur la base de ces éléments, il est proposé d'approuver ces premières évolutions du dispositif au regard de l'impact de la crise sanitaire.

Afin de garantir de la souplesse et de la réactivité, il est également proposé d'approuver toute autre évolution susceptible d'intervenir, s'inscrivant dans une logique de soutien renforcé aux entreprises du territoire, et ce, dans la limite des crédits budgétaires déjà affectés aux fonds « L'OCCAL ».

166

### Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'arrêté ministériel en date du 14 mars 2020, portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;

Vu la loi NOTRe promulguée le 7 août 2015 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 4211-1 ; L. 5216-5 ; L. 1511-2, L1511-7 ;

Vu les régimes cadres exemptés de notification adoptés sur la base du RGEC n° 651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014 modifié par le Règlement Général d'Exemption par Catégorie n°2017/1084 publié au JOUE du 20 juin 2017, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ;

Vu le règlement d'exemption n°1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides *de minimis* ;

Vu la sollicitation de la Région Occitanie en date du 29 avril 2020 à destination des EPCI du territoire régional, visant à contribuer au dispositif « L'OCCAL » ;

Vu la délibération de la Région Occitanie portant approbation de la mise en place du fonds « L'OCCAL » en date du 29 mai 2020 ;

Vu la délibération de Carcassonne Agglo n°2020-84 en date du 12 juin 2020 portant approbation de l'adhésion au dispositif régional fonds « L'OCCAL » ;

Vu la délibération de la Région portant sur l'évolution du dispositif en date du 19 novembre 2020.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	119	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	119	
Pour :	119	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver les évolutions du dispositif fonds « L'OCCAL » telles qu'exposées dans la présente.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative au volet Loccal-Loyers, pour un soutien relatif au mois de novembre 2020, ainsi que toute pièce afférente.

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tout autre avenant portant sur l'évolution du fonds « L'OCCAL » et tout document et actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente dans la limite des crédits budgétaires affectés au dispositif.

**167**

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-375-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020

Affichage : 23/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-376

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : Fonds de Solidarité Nationale – volet 2  
Convention tripartite entre l'Etat, la Région Occitanie et Carcassonne Agglo

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128  
Nombre de conseillers présents : 103  
Nombre de pouvoirs : 16  
Date de convocation : 11 décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMÉZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie (pouvoir à BUSTOS David), BOUTALEB Nahima (pouvoir à LARROUX Morgane), CHESA

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Isabelle, BARTHES Any, CARVAJAL Toni (pouvoir à GARINO Alain), DELAUR Gilles, YAGUES Bernard, SAÏSSET Jean-François.

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

### Exposé

Suite à la crise sanitaire de la COVID-19, l'Etat a mis en place, par ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020, un fonds de solidarité pour soutenir les entreprises en difficulté. Un second volet de ce fonds est ouvert depuis le 15 avril 2020, directement instruit et financé par les régions. Il est destiné aux très petites entreprises particulièrement impactées par les mesures de confinement et la baisse de leur activité.

Ce fonds de solidarité – volet 2 est une aide complémentaire sous forme de subvention pour les bénéficiaires du volet 1 d'un montant compris entre 2 000 et 5 000 €. Entre le 20 avril et le 20 octobre 2020, 56 dossiers ont été déposés au titre du volet 2 du Fonds de Solidarité National sur le territoire de Carcassonne Agglo.

Le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 ouvre la possibilité aux EPCI d'apporter une aide complémentaire à ces demandes. Cette aide, forfaitaire, peut-être de 500, 1 000, 1 500, 2 000, 2 500 ou 3 000 €.

La Région Occitanie a sollicité les EPCI, dont Carcassonne Agglo, pour intervenir sur ces dossiers à travers un abondement financé sur l'enveloppe allouée au fonds « L'OCCAL ». Par délibération n°2020-84 en date du 12 juin 2020, Carcassonne Agglo a approuvé l'abondement du fonds « L'OCCAL » à hauteur de 709 038€.

Au regard de la situation sanitaire actuelle et de ses effets sur l'économie, il semble opportun de répondre favorablement à cette sollicitation de la Région et d'accorder une aide complémentaire de 1 000 € aux entreprises ayant déposé avant le 15 octobre une demande d'aide au titre du volet 2 du fond de solidarité national. Cette démarche représente une affectation de 56 000 € des crédits de l'enveloppe du fonds « L'OCCAL » en faveur de l'aide complémentaire au titre du fonds de solidarité – volet 2.

Indéniablement, cette démarche s'inscrit dans une logique de soutien renforcé aux entreprises du territoire fragilisées par la crise sanitaire et économique. Conformément au décret modifié n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation, notamment ses articles 4-1 et 5, cette intervention sera formalisée par une convention entre l'Etat, la Région et Carcassonne Agglo dont le projet est annexé à la présente.

### Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'arrêté ministériel en date du 14 mars 2020, portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020 portant création d'un fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, notamment son article 2 ;

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

170

Vu le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 modifié relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation, notamment ses articles 4-1 et 5 ;

Vu la loi NOTRe promulguée le 7 août 2015 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 4211-1 ; L. 5216-5 ; L. 1511-2, L1511-7 ;

Vu les régimes cadres exemptés de notification adoptés sur la base du RGEC n° 651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014 modifié par le Règlement Général d'Exemption par Catégorie n°2017/1084 publié au JOUE du 20 juin 2017, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ;

Vu le règlement d'exemption n°1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides *de minimis* ;

Vu la sollicitation de la Région Occitanie en date du 20 octobre 2020 à destination des EPCI du territoire régional, visant à contribuer au volet 2 du fonds de solidarité national.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	119	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	119	
Pour :	119	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le versement d'une subvention financée à travers l'enveloppe attribuée au fonds « L'OCCAL » à hauteur de 1 000 € aux 56 entreprises ayant déposé une demande d'aide au titre du de solidarité- volet 2 avant le 15 octobre 2020.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention tripartite entre l'Etat, la Région Occitanie et Carcassonne Agglo en application de l'article 4-1 du décret n° 2020-371 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises ainsi que toute pièce afférente à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-376-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020  
Affichage : 23/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-377

Conseil communautaire du 18 décembre 2020

OBJET : Convention de reversement et de partenariat avec l'Université de Perpignan Via Domitia, dans le cadre de la labellisation « Campus connecté, tiers-lieu de proximité et de poursuite d'études »

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

#### Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 103 Nombre de pouvoirs : 16 Date de convocation : 11 décembre 2020
--

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, SIRVENT Régine (suppléante de POUZENS Jean-Paul), PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LAREDJ Yazid), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), BUSQUE Emile, DHUMEZ Patricia (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BARDOU Magali), MARTY Alain (pouvoir à VALLIERE Pascal), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), TRIAY Emilie (pouvoir à BUSTOS David), BOUTALEB Nahima (pouvoir à LARROUX Morgane), CHESA



# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Isabelle, BARTHES Any, CARVAJAL Toni (pouvoir à GARINO Alain), DELAUR Gilles, YAGUES Bernard, SAÏSSET Jean-François.

Absents : Messieurs GINIES Alain, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Arnaud ALBAREL est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

Durant l'année 2019, Carcassonne Agglo a été lauréate de l'Appel à projets « Campus connecté » du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en 2019 et labellisée pour 5 ans en juillet 2020 « Campus connecté, tiers-lieu de proximité et poursuite d'études » par la Caisse des Dépôts et de Consignations.

Dans le cadre de cette labellisation, Carcassonne Agglo recevra une dotation de 300 000 € sur la période de labellisation pour développer le Campus connecté, dont 50 000€ à reverser à l'Université de proximité partenaire du dispositif (soit 10 000€ par an). Aussi, il est prévu la conclusion d'une convention de reversement et de partenariat avec l'Université de proximité partenaire du dispositif, à savoir, l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD).

Cette convention prévoit le reversement de 10 000€ par an, sur les 5 années de labellisation, pour la mise en œuvre d'actions en faveur du Campus connecté telles que :

- Permettre l'accès aux services proposés par l'UPVD : ressources documentaires à distance, séminaires, colloques, congrès en ligne, incubateur InCUBE, service de soutien psychologique ;
- Organisation d'une visite du campus principal et des laboratoires pour les étudiants du Campus connecté avec mise à disposition d'un moyen de transport ;
- Donner accès aux animations et événements organisés toute l'année par l'UPVD ;
- Accompagner l'équipe de tuteurs de proximité : accès au programme de formation à la pédagogie innovante, formations en ligne des intervenants aux outils type Moodle, assistance à distance des intervenants par le service Platinum.

Au regard de la durée du partenariat, des besoins du Campus connecté et des possibilités d'intervention de l'UPVD, cette convention est susceptible d'évoluer concernant les actions mais également la ventilation budgétaire sur la période.

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	119	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	119	
Pour :	119	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le reversement de 50 000€ sur les 5 ans de la labellisation à partir de la dotation du PIA3 reçue de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de reversement et de partenariat avec l'Université de Perpignan Via Domitia et toute pièce administrative ou financière y afférent.

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tout avenant à cette convention dans la limite de l'enveloppe budgétaire des 50 000 € sur 5 ans.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

**173**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20201218-DCC-2020-377-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020

Affichage : 23/12/2020